

Jean-Charles MUREGO

# Instabilité de la région des Grands Lacs africains. Causes et solutions.

---

**Bruxelles**

**Août 2010**

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	3
<b>I. Causes de l'instabilité de la région des Grands-Lacs</b> .....	5
1. L'hégémonisme des Hima-Tutsi.....	5
2. L'instrumentalisation des rébellions par les grandes puissances dans leur course à l'approvisionnement en matières premières.....	10
3. L'impunité des rebelles criminels soutenus par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne....	13
4. Choix d'une solution militaire pour régler le problème de l'opposition armée aux régimes dictatoriaux de l'Ouganda et du Rwanda.....	17
5. Absence de démocratie dans la région des Grands-Lacs et le caractère milicien des armées.....	23
6. Manque de solidarité, résignation devant l'injustice, naïveté et autres défaillances du groupe bantou, majoritaire dans la région.....	36
<b>II. Solutions à l'instabilité de la région des Grands-Lacs</b> .....	39
1. Poursuivre tous ceux qui ont commis des crimes de guerre et contre l'humanité dans la région.....	39
2. Promouvoir une démocratie consensuelle et parlementaire et former des armées nationales dans toute la région des Grands-Lacs.....	43
3. Respecter la souveraineté de chaque peuple et l'intégrité territoriale de chaque pays. ....	45
4. Traiter politiquement les problèmes des FDLR et de la LRA.....	46
5. Opposer un front démocratique et patriotique aux dictatures vassales de Kaguta, Kagame et Kabila.....	48
<b>Bibliographie</b> .....	51
<b>Index</b> .....	53

## Introduction

Depuis le début des années 1960, la région des Grands-Lacs africains vit au rythme des coups d'états qui la déstabilisent. Ces putschs se passaient à l'intérieur des frontières de chaque pays et n'impliquaient pas les pays limitrophes. Mais, depuis 1990, les guerres déclenchées par les mouvements rebelles hima-tutsi dont l'objectif est de dominer la région ont pris une dimension régionale et une ampleur meurtrière sans précédent. Elles ont été menées par une coalition mafieuse des Hima de l'Ouganda, des Tutsi du Rwanda, du Burundi et de la Tanzanie et des Banyamurenge de la RDC et ont entraîné la mort de six millions de personnes et des déplacements massifs des populations qui ont dû affronter les pires conditions de survie.

Ces " Hamites " sont soutenus par les Américains et les Britanniques non pour leurs beaux yeux ni pour leur supposée origine juive mais pour leurs intérêts économiques et géostratégiques. Ces pays les instrumentalisent pour contrôler la région et en particulier la République Démocratique du Congo, riche en plusieurs minerais dont le coltan. Le Kivu en abriterait une grande partie des réserves mondiales. Le tantale, l'un des deux métaux extraits du minerai, entre dans la fabrication des centrales nucléaires et des appareils électroniques tels que les GSM et les ordinateurs et est donc indispensable à l'industrie spatiale et de la défense.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ne sont pas les seuls à être intéressés par l'exploitation des ressources minières de la RDC. D'autres puissances le sont aussi à travers leurs multinationales de transport, de transformation des matières premières et de fabrication de condensateurs. Citons à titre d'exemples Martinair des Pays-Bas, SDV Transintra du Groupe Bolloré de la France, Safmarine du Danemark, la HC Starck filiale du groupe Bayer de l'Allemagne.

Bien que l'instabilité puisse être attribuée à tous les dirigeants de la région depuis l'indépendance et à toutes ses élites qui n'ont pas lutté et n'ont pas mobilisé les peuples contre les divers dictateurs, il est clair que les rebelles hima-tutsi et leurs parrains sont les premiers responsables de l'instabilité de la région depuis 1990. Mais, par le mensonge et la manipulation, ces rébellions et leurs puissants mentors ont minimisé leur responsabilité, ont focalisé l'attention de la communauté sur les massacres des Tutsi sur fonds d'une vision manichéenne des peuples de la région et ont ainsi empêché l'éclatement de la vérité sur les

causes réelles de l'instabilité de la région et l'adoption de mesures adéquates pour y mettre fin.

Or, une paix durable dans la région des Grands-Lacs africains exige que toutes les causes principales d'instabilité soient identifiées et que les solutions appropriées y soient trouvées. Les dirigeants actuels de l'Ouganda, du Rwanda et de la RDC, à l'instar d'autres dictateurs, privilégient les explications et les solutions qui relèvent d'une vision à court terme et qui leur assurent la sécurité, le maintien au pouvoir et la protection contre les poursuites judiciaires.

Pour déterminer les causes immédiates et lointaines de l'instabilité de la région et découvrir les solutions à long terme, il faut procéder à un examen critique de l'origine et de la nature des rébellions et des autres organisations putschistes dans la région, de leurs liens, de leurs principaux sponsors, de leurs buts, de leurs stratégies, des régimes qu'elles ont combattus et de ceux qu'elles ont instaurés. Cet exercice d'analyse et de réflexion a permis de dégager les éléments qui sont exposés ci-après. A chacun d'en évaluer le bien-fondé et d'en proposer éventuellement d'autres.

# **I. Causes de l'instabilité de la région des Grands-Lacs**

L'instabilité actuelle de la région des Grands-Lacs résulte d'une combinaison de plusieurs facteurs dont les principaux sont décrits ci-après.

## **1. L'hégémonisme des Hima-Tutsi.**

Le refus des dirigeants tutsi de partager, dans les années 1950, le pouvoir avec les Hutu, a provoqué au Rwanda une révolte populaire en 1959 et un mouvement de réfugiés féodo-monarchistes tutsi vers les pays voisins notamment en Ouganda. Ces Tutsi allergiques au régime dominé par la majorité hutu, se sont regroupés au sein d'une organisation politico-militaire, qu'ils ont appelés eux-mêmes Inyenzi, et ont tenté, sans succès, de 1963 à 1967, de revenir au pouvoir par les armes.

Conscients de leur incapacité à revenir par la force au pouvoir dans les circonstances de l'époque, les Inyenzi ont pris une pause en attendant une occasion plus propice. Cette opportunité s'est présentée en 1986, lorsque, Kaguta Museveni, d'ethnie hima, apparentée à celle des Tutsi, s'est emparé du pouvoir en Ouganda après avoir combattu le régime d'Obote de 1980 à 1985 et celui de Tito Okello de juillet 1985 à janvier 1986. Pendant la guérilla, il a bénéficié du soutien des réfugiés tutsi rwandais qui s'étaient faits enrôler en masse dans la Popular Resistance Army (PRA), rebaptisée, en mai 1980, National Resistance Army après son union avec Uganda Freedom Fighters (UFF) de Yusuf Lule.

Quand il est devenu président de l'Ouganda, il a placé plusieurs militaires d'origine rwandaise à de hautes fonctions dans l'armée de son pays. Ainsi, Fred Rwigema, général-major et Paul Kagame, promu major, ont été respectivement nommés vice-ministre de la défense et chef-adjoint des services de renseignements militaires. Parmi les autres exilés tutsi qui ont occupé des postes importants dans la NRA, se trouvaient le commandant Sam Kanyemera, chef de la Police militaire, le Dr Peter Bayingana, chef du service de santé de l'armée, et le major Chris Bunyenyezi, responsable du service d'entraînement.

Les officiers et soldats tutsi d'origine rwandaise qui représentaient une bonne partie de l'effectif de la NRA ont profité de la victoire de Museveni pour planifier la reprise du pouvoir par la force au Rwanda. En décembre 1987, ils ont transformé la Rwandese Alliance for

National Unity (RANU), mouvement politique des réfugiés tutsi rwandais, qui avait remplacé en 1980, leur association caritative, la Rwandese Refugee Welfare Foundation (RRWF), en Front Patriotique Rwandais et se sont dotés d'une branche militaire, l'Armée Patriotique Rwandaise (APR).

Le 1<sup>er</sup> octobre 1990, l'APR, composée de réfugiés tutsi, membres de la NRA et de nationalité ougandaise, a agressé le Rwanda sous divers prétextes, mais, en réalité, son unique objectif était de s'accaparer du pouvoir. Le président Museveni, en signe de reconnaissance, lui a apporté une aide multiforme : soldats, équipements et entraînements militaires, logistique etc., en dépit des accords tripartites Rwanda-Ouganda-UNCHR relatifs au rapatriement et à l'installation des réfugiés tutsi dans leur pays natal.

Après presque trois ans de combats, de nombreux cessez-le-feu violés et de négociations, les Accords de paix d'Arusha ont été signés le 4 août 1993 entre les deux parties en conflit. Mais comme le FPR tenait à dominer les institutions politiques pour pouvoir rembourser ceux qui l'ont aidé et récompenser ses combattants, il était obligé de conquérir le pouvoir par la force car, en raison de son impopularité, il n'avait aucune chance d'y arriver par le suffrage universel. Les élections de novembre 1993, organisées dans la zone tampon, lui en avait donné la preuve.

Pour justifier la poursuite de la guerre en dépit de la signature des Accords d'Arusha et pour se donner le temps de peaufiner l'assaut final, il s'est livré à des manœuvres dilatoires afin de retarder la mise en place des institutions de transition à base élargie et a perpétré des assassinats de responsables politiques hutu dont celui du président Juvénal Habyarimana dans l'intention d'attiser la haine interethnique et de créer le chaos propice à un coup d'état.

Après la reprise du conflit en avril 1994, il a refusé tout cessez-le-feu et toute intervention d'une force d'interposition que lui ont proposés l'armée rwandaise (ex-FAR) et le gouvernement intérimaire dès le 09 avril 1994. Si la communauté internationale n'est pas intervenue pour stopper les massacres c'est que, les Américains et les Britanniques, en accord avec Paul Kagame, ont privilégié la victoire du FPR quel qu'en fût le prix en pertes humaines. Il a gagné la bataille contre les Forces Armées Rwandaises (FAR) en juillet 1994 avec l'aide du Général Roméo Dallaire, commandant de la MINUAR I, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de l'Ouganda, de la Tanzanie, de l'Ethiopie et du Burundi où les Tutsi s'étaient

débarrassés six mois avant, le 21 octobre 1993, du Président hutu du Burundi, Melchior Ndadaye démocratiquement élu, pour être sûrs de pouvoir soutenir leurs congénères du Rwanda.

A la suite de cet assassinat d'un président hutu, le premier de la série, et de celui du président Cyprien Ntaryamira, décédé dans l'attentat contre l'avion du président Habyarimana, le Tutsi Buyoya, qui avait perdu les élections en 1993, a repris, en 1996, les rênes du pouvoir au Burundi jusqu'au 30 avril 2003. Ainsi les trois pays : l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi, tous dirigés par des Tutsi ou Hima, (que nous désignons parfois par le vocable Hamites), étaient prêts à envahir le Zaïre pour y installer, avec le concours des Banyamulenge, Tutsi congolais, un pouvoir disposé à servir leurs intérêts et ceux de leurs parrains anglo-saxons.

La première guerre du Congo a débuté en novembre 1996 et a duré jusqu'en mai 1997. Elle était menée par un mouvement rebelle dénommé l'Alliance des Forces Démocratiques de Libération (AFDL), dirigée officiellement par Laurent\_Désiré Kabila, un prête-nom de circonstance. Celui-ci avait été présenté par le président Museveni mais n'était pas fort apprécié par Paul Kagame et par les Américains. Cependant, pour les besoins de la cause, ils ont décidé de le garder à la tête de la rébellion pour conférer à celle-ci un cachet congolais.

A la victoire de l'AFDL sur les Mobutistes, il s'est déclaré président de la RDC et a nommé, comme chef d'état-major de l'armée congolaise, James Kabarebe, un tutsi d'origine rwandaise, qui a occupé, d'octobre 2002 au 10 avril 2010, le même poste au Rwanda. Accusé de brader le Congo par les patriotes congolais, il a tenté de s'affranchir de ses patrons rwandais et ougandais en demandant, à la mi-juillet 1998, le retrait de leurs armées. Il s'est alors attiré l'ire de ses maîtres. Après une tentative de coup d'état manqué, organisé par son chef d'état-major Kabarebe, les Tutsi du Rwanda et du Burundi secondés par les Hima de l'Ouganda, avec la bénédiction des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, se sont retournés, à partir du 2 août 1998, contre leur ancien allié et ont déclenché la seconde guerre du Congo.

Face à la résistance des patriotes congolais assistés par le Zimbabwe, la Namibie et l'Angola et les ex-FAR, les rébellions créées et appuyées par le Rwanda, l'Ouganda et les puissances anglo-saxonnes, ont été contraintes de signer à Lusaka un accord de cessez-le feu en juillet-août 1999. Mais le 16 janvier 2001, le Président L-D Kabila fut assassiné. C'était le quatrième meurtre d'un président en exercice d'origine bantou depuis l'invasion du Rwanda par l'APR et

la NRA. Comme dans le cas des assassinats des présidents Ndadaye, Habyarimana et Ntaryamira, le commanditaire n'a toujours pas été identifié ou plutôt dévoilé. A sa mort, il a été remplacé, dans des conditions étranges, par Joseph Kabila, formé au Rwanda par l'APR.

La seconde guerre du Congo s'est terminée officiellement le 16 décembre 2002 à la signature de l'Accord Global et inclusif entre le gouvernement de Joseph Kabila et diverses rébellions et sociétés civiles après les accords de Pretoria entre le Rwanda et la RDC du 30 juillet 2002 et de Luanda entre l'Ouganda et la RDC du 6 septembre 2002. La fin formelle a été conclue le 18 juillet 2003 par la mise en place d'un gouvernement de transition et d'unité nationale.

Mais, certains membres du Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), une rébellion tutsi, n'ont pas voulu réintégrer l'armée congolaise et ont constitué un nouveau mouvement rebelle tutsi dénommé Congrès National pour la Défense du Peuple (le C.N.D.P) avec, à sa tête, le général Laurent Nkunda que le Rwanda a soutenu jusqu'au 22 janvier 2009.

Ce rebelle, de nationalité congolaise et d'ethnie tutsi, a participé à la guerre que le FPR a menée contre le Rwanda d'octobre 1990 à 1994, aux offensives en RDC de 1996-97 pour renverser le président Mobutu et d'août 1998-1999 pour chasser le président Laurent-Désiré Kabila.

Lors de la mise en place du gouvernement de transition, il n'a pas accepté sa nomination de commandant d'une région et s'est lancé dans une rébellion contre le pouvoir congolais. En 2004, il a occupé la ville de Bukavu où ses troupes ont commis de graves violations des droits de l'homme. Il a alors été révoqué par le gouvernement congolais et accusé de crimes de guerre. Un mandat d'arrêt de la Haute Cour Militaire de la RDC a été émis contre lui. Pour échapper à l'arrestation ou à la vindicte populaire, il s'est réfugié au Nord Kivu où, en 2006, il a entrepris une guerre de conquête de cette partie de la province orientale de la RDC avec le concours du Rwanda jusqu'au début de 2009. Le régime rwandais a laissé tomber le général Laurent Nkunda pour donner le change sur le retrait de ses troupes du territoire congolais en attendant de connaître la position du président Barack Obama sur la question congolaise. Mais en réalité il n'a pas renoncé à son objectif de « hamitiser » le Kivu, faute de l'annexer pour pouvoir continuer à le piller avec son ami Kaguta Museveni.

Il ressort de ce qui précède que la NRA, l'APR, l'AFDL, le RCD et le CNDP sont des mouvements rebelles entre-liés qui ont initié des conflits dans la région des Grands-Lacs pour la dominer. Ils étaient ou sont encore dirigés par les chefs hamites qui se connaissent depuis longtemps. Leur devise : « Qui n'est pas avec moi est contre moi ».

Ces rébellions hima-tutsi, par l'hégémonisme de leur dirigeants, ont donné à la conquête du pouvoir par la force une dimension régionale. Les coups d'Etat internes ont été remplacés par l'intervention armée des pays limitrophes aux effets plus meurtriers et dévastateurs. Ce mouvement a été initié, dans la région, par la Tanzanie de Nyerere, lorsque l'armée de son pays a appuyé l'UNLA, coalition de 28 groupes armés ougandais, pour chasser, en 1979, Idi Amin Dada.

En plus de l'aide des pays de la région, ces mouvements rebelles ont bénéficié du soutien des puissances anglo-saxonnes qui les instrumentalisent comme ils l'ont fait avec les minorités Langi de Milton Obote, Kwaka d'Idi Amin Dada, Ngbandi de Désiré Mobutu et Acholi de Tito Okello. Cette politique d'intronisation des minorités, au mépris des majorités, ne peut être que source d'instabilité dans la mesure où la souveraineté des peuples est usurpée par une bande de criminels et d'autocrates..

## **2. L'instrumentalisation des rébellions par les grandes puissances dans leur course à l'approvisionnement en matières premières.**

Les puissances anglo-saxonnes avec l'appui d'autres pays ont instrumentalisé Kaguta et Kagame pour occuper la région des Grands-Lacs, stratégique sur le plan militaire et riche en matières premières. Sans leur soutien, il est peu probable que la NRA, le FPR et l'AFDL, le RCD et le CNDP se soient aventurées dans toutes les guerres meurtrières et onéreuses qu'ils y ont menées.

Une guerre coûte cher. Dans le cas de la guerre du FPR contre le Rwanda, qui a duré presque quatre ans, cette organisation politico-militaire tutsi a dû utiliser beaucoup d'armes et de munitions de toutes sortes en particulier dans la phase finale. Comme le FPR était incapable de financer cette campagne militaire et que son sponsor régional, l'Ouganda, ne disposait pas de moyens financiers nécessaires pour l'aider de 1990 à 1994 et se lancer ensuite, en 1996, avec le Rwanda et le Burundi, deux pays extrêmement pauvres, dans deux guerres contre la RDC alors que, en cette année, il était soumis à un programme d'ajustement structurel, qui lui enjoignait de démobiliser une partie de ses soldats pour réduire les dépenses du ministère de la Défense, il a fallu le concours de puissants mentors. Ceux-ci ont contribué au budget de fonctionnement de l'Ouganda qui servait au FPR de base-arrière afin qu'il puisse faire face aux dépenses militaires liées aux besoins de cette organisation politico-militaire. Cette procédure de financement indirect des rébellions a été également appliquée à l'AFDL, en RDC et au CNDP en passant cette fois davantage par le Rwanda.

Le concours des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et d'autres sponsors à ces rébellions ne s'est pas limité au financement de leurs dépenses militaires par pays interposé. Il a aussi porté sur d'autres aspects tels que les renseignements, la couverture de leurs crimes, la caution de leur propagande mensongère, le lobbying en leur faveur et autres formes de soutien. Ainsi, les administrations américaine et britannique ont milité pour une réduction des effectifs de la MINUAR de 2500 à 270, ont fait adopter par le Conseil de Sécurité la résolution 918 du 17 mai 1994 pour imposer un embargo sur les ventes d'armes au gouvernement intérimaire, ont décidé de ne plus reconnaître le gouvernement rwandais dès le 15 juillet 1994 et se sont opposés au déploiement d'une force d'interposition pour arrêter les massacres au Rwanda en 1994 et pour protéger, à partir de la fin de 1996, les réfugiés rwandais en RDC en affirmant qu'ils étaient tous rentrés au Rwanda et qu'il n'en existait plus aucun en RDC. Pourtant, en

février 1997, la commissaire européenne, Emma Bonino, en avait trouvés des milliers à Tingi-Tingi, qui, par la suite, avaient été massacrés par les militaires du FPR.

En outre, les deux grandes puissances, membres du Conseil de Sécurité, ont mis à contribution l'ONU, à travers ses missions de paix, pour soutenir les rébellions qu'elles voulaient introniser et pour empêcher tout ce qui pouvait entacher leur réputation. Ces missions de paix ont pris faits et causes pour les rebelles hima-tutsi au lieu d'observer la neutralité par rapport aux parties en conflit. Elles ont couvert leurs crimes et les ont aidés à contourner les accords signés. Voici quelques exemples. Le Général Roméo Dallaire, commandant de la MINUAR I, n'a jamais publié le résultat de l'enquête des experts de la MINUAR I sur les massacres des responsables politiques du Mouvement Républicain National Révolutionnaire (MRND) en sous-préfecture de Kirambo en novembre 1993 et a laissé le bataillon du FPR, cantonné dans la capitale rwandaise, y introduire des armes lourdes dont apparemment des missiles en infraction de l'accord de consignation des armes dans la ville de Kigali et aux environs. Le général Maurice Baril, (commandant de la Force multinationale au Zaïre de novembre 1996 à mars 1997 et conseiller militaire du Secrétaire général de l'ONU de 1992 à 1995), a avalisé, en décembre 1996, les fausses déclarations des Américains et des Britanniques selon lesquelles tous les réfugiés rwandais étaient retournés au pays et n'a pas protesté contre les massacres de Kibeho du 22 avril 1995 et les fausses justifications avancées par les autorités rwandaises. La MONUC n'a pas fait preuve de plus de neutralité. Elle a nié longtemps la relation entre le CNDP et le régime rwandais. Pire encore, d'après L'Avenir et Le Phare, journaux congolais, en mi-avril 2008, un colonel indien du nom de Chand Saroha, commandant d'unité au Nord-Kivu, lors d'une cérémonie d'adieu organisée en son honneur, aurait qualifié le général Nkunda de frère qui combat pour une noble cause et qui est prêt au sacrifice à l'instar de vrais révolutionnaires. En réponse, le général Nkunda l'aurait remercié pour son amitié et lui aurait dit : « Tu nous a énormément aidés ». C'est ce manque de neutralité qui a suscité des ressentiments populaires contre ces prétendues missions de paix et qui les a décrédibilisées.

Ces manœuvres politico-diplomatiques et ces mensonges ne visaient qu'un objectif : assurer la victoire des rebelles hima-tutsi. Mais pourquoi les grandes puissances préfèrent-elles recourir aux rébellions, qui, de surcroît, représentent des minorités plutôt que de favoriser l'instauration des régimes démocratiques avec lesquels elles pourraient négocier des accords

économiques dans l'intérêt mutuel ? La raison est qu'elles cherchent à garantir, aux prix les plus bas, leur approvisionnement en matières premières stratégiques en installant, dans les pays fournisseurs, des pouvoirs qui leur sont serviles. Elles savent bien que tout dirigeant est redevable à ceux qui lui ont donné le pouvoir. En démocratie, c'est le peuple qui le confère et le retire par le vote. Aussi un gouvernement démocratique se soucie-t-il davantage des intérêts de son peuple que de ceux des étrangers et d'une minorité de dignitaires. Dans la prise du pouvoir par la force, ce sont les militaires et leurs sponsors qui l'attribuent. Il est donc plus facile de s'attacher la loyauté d'un régime qu'on a mis en place. Et plus il est fragile, plus il se soumet.

Depuis 1990, les puissances anglo-saxonnes se sont servi de Kaguta Museveni et de Paul Kagame pour accroître leur influence dans la région et accéder, à bon compte, aux importantes ressources minières de la RDC. Cet immense pays est riche en plusieurs minerais dont le fameux coltan (colombite et tantalite). Il en recèlerait d'énormes réserves mondiales et une grande partie se trouverait dans la province du Kivu. Le tantale, un des deux métaux extraits du coltan, est d'une importance capitale pour l'industrie spatiale, de la défense et de l'électronique. Les millions d'Ougandais, de Rwandais, de Burundais, de Congolais ne pèsent pas lourd face à leurs intérêts. Les droits de l'homme et la démocratie sont les moindres de leur souci sauf lorsqu'ils peuvent fournir un prétexte pour détruire un régime que telle ou telle puissance ne juge pas ou plus suffisamment favorable à ses intérêts. Leur cupidité prime sur le respect des droits des peuples.

A l'instar de Milton Obote, d'Idi Amin, de Désiré Mobutu et autre Savimbi, les présidents Kaguta Museveni et Paul Kagame se sont mis au service des intérêts américano-britanniques. Dans ces conditions, il paraît déplacé que ces valets des temps modernes se présentent comme nationalistes et anticolonialistes. En quoi est-ce nationaliste ou anticolonialiste de remplacer le français par l'anglais, de se placer sous la coupe des Américains et des Britanniques jusqu'à sacrifier ses congénères, à déstabiliser les pays voisins et à massacrer les frères africains, et ce, au profit de ses nouveaux maîtres. Tous les nouveaux dirigeants ne sont que des mercenaires à la solde de leurs sponsors anglo-saxons qui, à leur tour, leur garantissent, pour le moment, l'impunité et le maintien au pouvoir.

### **3. L'impunité des rebelles criminels soutenus par les Etats-Unis et la Grande-Bretagne.**

Jusqu'à ce jour, la justice internationale n'a poursuivi que les membres des ethnies et des rébellions qui ne sont pas ou n'étaient pas soutenues par les puissances anglo-saxonnes. C'est ainsi qu'au Rwanda, seuls les Hutu sont inculpés par le Tribunal Pénal International (TPIR), qu'en RDC, Jean-Pierre Bemba Gombo, président du MLC, Thomas Lubanga, président de l'Union des Patriotes Congolais (UPC), Germain Katanga, chef des Forces de Résistance Patriotique en Ituri (FRPI) et le colonel Mathieu Ngudjolo, ancien commandant du Front des Nationalistes et Intégrationnistes (FNI) ont été arrêtés et qu'en Ouganda, les dirigeants de l'Armée de Résistance du Seigneur : Joseph Kony, Okol Odhiambo, Dominic Onguen, Vincent Otti et Paska Lukwiye font l'objet de mandats d'arrêt internationaux émis par la Cour Pénale Internationale (CPI). Parallèlement, les organisations, opposées à un moment ou un autre à la monopolisation du pouvoir par les Hima-Tutsi, sont traitées d'extrémistes, de terroristes et de génocidaires. Ces étiquettes ont été collées au MRND, au MDR, à la CDR, au FRODEBU, au Palipehutu, au Mayi-Mayi, au MLC, aux FPLC, aux FDLR et à la LRA.

Par contre, aucun suspect hamite n'a, jusqu'à présent, été inquiété par aucune des deux juridictions internationales et la NRA, le FPR, l'UPRONA, le RCD, le RCD-N et le CNDP, organisations hima ou tutsi, sont qualifiés de modérés. L'oncle Sam reste silencieux à propos des crimes de guerre et contre l'humanité perpétrés par les rebelles hamites. Il s'évertue plutôt à les protéger en minimisant leur responsabilité dans les drames qui endeuillent la région des Grands-Lacs depuis plusieurs années.

Au niveau de la justice nationale, ces rebelles hima-tutsi jouissent aussi de la garantie d'impunité de la part des autorités qui sont elles-mêmes impliquées dans les crimes de guerre pendant que de nombreux membres des autres ethnies sont traduits en justice souvent sous de fausses accusations. Au Rwanda, par exemple, seuls les Hutu sont poursuivis devant les juridictions populaires (Gacaca) pour crimes de guerre et contre l'humanité. Ils n'ont pas droit à l'assistance d'un avocat bien que, les jurés (Inyangamugayo?), à la formation sommaire, soient habilités, sans l'aide d'aucun juge, à les condamner à des peines pouvant aller jusqu'à la perpétuité. Cette politique sélective des suspects à juger est doublée de l'iniquité des procès. En effet, plusieurs Hutu sont accusés et emprisonnés non pas parce qu'il existe des faits permettant de les suspecter d'avoir commis des crimes mais parce qu'un dignitaire du régime

veut leur extorquer leurs biens, qu'ils ont critiqué les actions du gouvernement, qu'ils sont soupçonnés d'être dissidents ou qu'ils sont mendiants en ville. Il s'ensuit que plusieurs d'entre eux moisissent, des années durant, en prison sans dossier. Pire encore, même lorsqu'ils sont acquittés, ils restent considérés comme suspects ou dangereux. Curieusement la communauté internationale s'est alignée sur cette aberrante attitude des autorités rwandaises. Les personnes innocentées par le TPIR ne trouvent pas de pays d'asile et sont obligés de vivre à Arusha. Tous ces agissements relèvent de l'instrumentalisation de la justice que la communauté internationale dénoncerait sous d'autres cieux. Il y a d'ailleurs à parier que les Tutsi-Hima, eux-mêmes, crieraient à l'injustice si pareil traitement leur était appliqué.

A l'évidence, la justice, tant nationale qu'internationale, tente d'éviter l'inculpation des criminels hima-tutsi. Pour ce faire, les régimes criminels hima-tutsi et leurs mentors recourent à trois stratagèmes. Tout d'abord, ils attribuent à l'adversaire la grande partie des crimes de guerre et contre l'humanité perpétrés dans les zones de combat. Ainsi ils n'ont pas hésité à mettre sur le dos des FDLR, des FARDC et des Mayi-Mayi la plupart des massacres, viols, incendies des maisons et pillages commis au Kivu lors des opérations Umoja Wetu et Kimia II et à imputer aux "extrémistes Hutu" l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana et la déstabilisation de la RDC.

Quand il paraît impossible d'accuser quelqu'un d'autre parce que les violations des droits de l'homme se sont passées dans la partie que les rebelles tutsi ou hima contrôlaient seuls, ils tentent de minimiser leur gravité en réduisant par exemple le nombre de tués comme à Kibeho en avril 1995 ou en arguant qu'elles sont dues à la colère de certains soldats dont les parents ont été assassinés. Ils oublient que ce sont les rebelles hima-tutsi qui ont déclenché les guerres et ont commencé à massacrer les membres des autres ethnies dans le seul but de prendre le pouvoir par la force au Rwanda, au Burundi et en RDC. Si les représailles constituent une excuse valable ou une circonstance atténuante, alors, ce sont ceux qui ont été attaqués les premiers qui devraient s'en prévaloir.

Enfin, ils déploient toute leur puissance de lobbying et toute leur influence pour obliger les organisations internationales concernées à dissimuler tout document ou tout acte susceptible d'incriminer les rebelles hamites. A titre illustratif, citons : le rapport de Michael Hourigan sur l'assassinat du Président Habyarimana, celui de Gersony sur les massacres des Hutu en

1994 et celui de Roberto Garreton sur le carnage des réfugiés hutu en RDC en 1996-1997. Ils vont jusqu'à les contraindre à se séparer des experts qui osent accuser ces rebelles de crimes de guerre et contre l'humanité. C'est ainsi que Roberto Garreton a été écarté en avril-mai 1997 comme rapporteur spécial des droits de l'homme pour la RDC (ex-Zaïre) après qu'il ait déclaré, dans son rapport préliminaire rédigé à la suite d'une mission effectuée à Goma du 25 au 29 mars 1997, que les massacres de réfugiés rwandais en RDC constituaient des actes de génocide, que le procureur Carl Del Ponte a été éloigné du TPIR parce qu'elle estimait que les criminels du FPR devaient être aussi poursuivis par la justice et que Michaël Hourigan, expert du TPIR, a été forcé d'arrêter l'enquête sur l'assassinat du Président Habyarimana parce qu'il avait découvert que le FPR y était impliqué.

Par toutes ces manœuvres, les sponsors des Hima-Tutsi essaient de conforter l'idéologie manichéenne de mauvais Bantous et de bons Hamites bien qu'elle ne repose sur aucune réalité. En effet, l'histoire nous apprend que, depuis longtemps, ils ont compté, parmi eux, des extrémistes comme chez tous les peuples du monde et que, au cours des récents conflits qu'ils ont initiés dans la région, ils ont aussi commis des massacres massifs et horribles ainsi que d'autres graves violations des droits de l'homme. Rappelons brièvement quelques faits historiques qui montrent que, contrairement à la propagande, tous ne sont pas des enfants de cœur. Tant s'en faut.

En 1886, deux clans tutsi, Abega et Abanyiginya, se sont entretués pour le pouvoir. La haine née de cette lutte terriblement meurtrière expliquerait les dissensions au sein du pouvoir tutsi actuel au Rwanda. De 1963 à 1967, les féodo-monarchistes tutsi, après avoir refusé de partager le pouvoir avec les Hutu par la création d'une monarchie constitutionnelle, ont régulièrement mené, à partir des pays limitrophes, plusieurs attaques au Rwanda au cours desquelles ils se livraient aux massacres des Hutu.

En 1972, l'armée tutsi du Burundi a liquidé environ 300.000 Hutu dont plusieurs intellectuels selon le plan (Arthémon) Simbananiye, du nom d'un Tutsi, ancien ministre des Affaires étrangères, qui est considéré comme l'architecte de ce génocide des Hutu. Son objectif diabolique aurait été de réduire la majorité démographique des Hutu jusqu'à la parité numérique avec les Tutsi. Cette vision ressemble étrangement à celle qui est implicitement

exprimée dans la phrase sibylline du Président Kagame sur sa capacité à vider un tonneau d'eau à l'aide d'une cuillère à café.

Pendant la guérilla, la NRA a utilisé des enfants soldats comme le raconte China Keitetsi, ancien enfant soldat, et après la victoire, elle s'est livrée à des représailles contre ses ennemis Acholi qui l'avaient combattue à Luwero. C'est à la suite de ces massacres que le Mouvement de l'Esprit Saint de Lakwela est né. Les forces armées gouvernementales - Ugandan People's Defence Forces (UPDF), les Local Defence Units (LDU), les milices gouvernementales (Amuka à Lango, Frontier Guards à Kigtum, Elephant Brigade à Gulu et Arrow Boys à Teso) sont responsables, dans le Nord de l'Ouganda, de graves violations des droits de l'homme notamment des passages à tabac, des viols, des assassinats, des tortures au cours des opérations de sécurité et des recrutements des enfants notamment comme espions dans les zones occupées par la LRA. D'après le Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, la population du Nord de l'Ouganda estime que le gouvernement partage, avec la LRA, la responsabilité du drame qu'elle vit et l'organisation américaine, Human Rights Watch, demande que la CPI agisse de manière indépendante et enquête sur les atteintes aux Droits de l'Homme, commises par l'ensemble des parties au conflit y compris les forces gouvernementales.

Depuis 1990, le FPR a assassiné, à l'extérieur et à l'intérieur du Rwanda, plusieurs hommes politiques hutu dont le président Habyarimana et son homologue burundais, Cyprien Ntaryamira. Il a également massacré des centaines de milliers de Hutu dont 30.000 dans la commune de Rusumo et au Bugesera en septembre 1994, 8.000 à Kibeho le 22 avril 1995 sous l'œil bienveillant de la MINUAR II et des milliers d'habitants des préfectures de Gisenyi et de Ruhengeri en 1998, sous prétexte de combattre des « infiltrés hutu ».

Depuis novembre 1996, les Tutsi du Rwanda, du Burundi et de la RDC et les Hima de l'Ouganda, mènent en RDC, sans aucune justification valable, diverses guerres qui y ont déjà coûté la vie à 200.000 réfugiés en 1996-97 et à cinq millions de congolais d'après diverses organisations des droits de l'homme. Le 29 juin 1998, le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, avait écrit, lui-même, au Conseil de Sécurité que les tueries auxquelles se sont livrés l'AFDL et ses alliés, y compris des éléments de l'Armée Patriotique Rwandaise, constituent des crimes contre l'humanité, tout comme le déni d'une assistance humanitaire aux réfugiés

rwandais hutus. Pourtant il n'a rien fait pour que les suspects soient traduits en justice parce qu'il n'avait en réalité aucun pouvoir. Encore un nègre prêt à la compromission et à défendre les intérêts des puissants contre ceux de ses frères africains.

Bien qu'il soit clair que certains Hima-Tutsi ont aussi perpétré des crimes de guerre depuis 1990, aucune justice nationale ou internationale ne semble manifester la volonté de les poursuivre. L'explication est que les criminels se protègent. Les autorités du Rwanda, de l'Ouganda et de la RDC n'ont aucun intérêt à juger et à condamner leurs complices. Quant à la justice internationale, elle est paralysée par un sentiment de culpabilité envers les Tutsi injustement confondus avec le FPR et par l'influence de certaines puissances qui craignent d'être éclaboussés par les crimes de guerre et contre l'humanité commis par leurs vassaux africains.

L'impunité des rebelles hamites et le soutien inconditionnel de leurs complices anglo-saxons encouragent les Présidents Kaguta et Kagame à rejeter toute idée de négociation politique avec leurs opposants et à privilégier la solution militaire, ce qui ne peut qu'entretenir l'instabilité dans la région.

#### **4. Choix d'une solution militaire pour régler le problème de l'opposition armée aux régimes dictatoriaux de l'Ouganda et du Rwanda.**

L'armée de résistance du Seigneur (LRA), formée de combattants d'ethnies nilotiques du Nord de l'Ouganda, en particulier les Acholi, est une rébellion qui combat le régime de Museveni, qui les a évincées du pouvoir par la force en 1986. Elle a remplacé, en 1987, le mouvement de l'Esprit-Saint (Holy Spirit Movement), créé en 1986, après que sa fondatrice, Alice Auma Lakwela, ait fui au Kenya et elle est dirigée par Joseph Kony, d'ethnie Acholi, qui a regroupé ses troupes avec celles de la prophétesse.

Le gouvernement ougandais a engagé plusieurs pourparlers avec la LRA, mais certains agissements du régime ougandais portent à douter qu'il ait la volonté ferme de trouver une solution politique au conflit avec cette rébellion, qui dure depuis 24 ans. Tout d'abord, au lieu de donner la priorité à la sécurisation des populations du Nord, le Président Museveni a préféré soutenir ses frères tutsi rwandais dans leur lutte pour le pouvoir et s'associer avec eux pour envahir et piller la RDC. Ensuite, en 2000, le gouvernement a approuvé une offre

d'amnistie intégrale à tous les rebelles à condition qu'ils abandonnent toute action armée. En l'absence d'une proposition d'une formule de partage du pouvoir et de la garantie d'une justice équitable et impartiale, les autorités ougandaises ne pouvaient pas s'attendre à ce que tous les rebelles déposent les armes. Devant le refus des chefs de la LRA de se rendre, le gouvernement a demandé, en décembre 2003, à la CPI de les poursuivre pour crimes de guerre, ce qu'elle fit en émettant, le 18 juillet 2005, des mandats d'arrêt internationaux contre ses cinq dirigeants dont deux seraient, entretemps, décédés. Il semble que l'objectif du pouvoir ougandais était d'exercer plus de pression sur la LRA afin qu'elle accepte la reddition. Le subterfuge a, en apparence, fonctionné. Un accord sur la responsabilité et la réconciliation entre le gouvernement de la République de l'Ouganda et la rébellion a été conclu à Juba, au Soudan, le 29 juin 2007. Mais le Président ougandais, arrivé lui-même au pouvoir à l'aide d'une rébellion armée, savait bien qu'un accord qui ne comportait aucune solution de partage du pouvoir ne pouvait décider ce mouvement rebelle à remettre les armes. Il a signé l'accord pour retarder, faute de les faire annuler, l'exécution des mandats délivrés par la CPI contre ses dirigeants car le président ougandais avait promis qu'en cas de conclusion d'un accord, une solution alternative aux mandats de la CPI serait envisagée. C'est ainsi que l'accord, qui ne se penche que sur l'aspect judiciaire des conséquences de la guerre, prévoit la poursuite pénale devant les tribaux ougandais de ceux qui portent une responsabilité particulière dans les crimes les plus graves et la mise en place d'un cadre spécial pour le processus complémentaire de justice traditionnelle et informelle.

Mais il se pose deux questions. Premièrement, les autorités ougandaises sont-elles habilitées à dessaisir la CPI ? Deuxièmement, pourquoi la LRA aurait-elle plus de confiance en la justice ougandaise qu'en la justice internationale alors que, sans la démocratie ou une représentation appropriée des ethnies du Nord et du Nord-Est, le régime Museveni risque d'appliquer la justice du vainqueur comme au Rwanda ?

L'accord de Juba qui ne traite pas le problème du système de partage du pouvoir entre le Nord et le Sud n'a été qu'un marché de dupes et sa mise en application était vouée d'avance à l'échec. Moins de deux ans plus tard, la guerre a repris entre les deux parties au conflit. Le pouvoir ougandais semble avoir intérêt à entretenir l'insécurité dans le nord de l'Ouganda par les opérations militaires afin de continuer à jouer sur la peur des habitants du sud du pays où se situe Kampala, la capitale et à justifier son rejet du multipartisme.

Le régime rwandais, qui s'inspire beaucoup de celui de l'Ouganda, applique la même stratégie. Il ne veut pas régler politiquement le problème des FDLR pour continuer à les brandir comme une organisation extrémiste à idéologie génocidaire, ce qui est faux. Contrairement à l'affirmation des autorités rwandaises, les FDLR/FOCA (Forces combattantes Abacunguzi) ne sont pas composées de personnes dont l'objectif serait d'achever l'œuvre de génocide qu'elles auraient commencée en avril 1994 au Rwanda. Elles comprennent plutôt les opposants politiques qui réclament une ouverture démocratique car ils sont convaincus que celle-ci constitue le seul moyen durable de briser le cercle vicieux des conflits politico-ethniques meurtriers entre les Tutsi et les Hutu. Depuis leur création en 2000, elles n'ont jamais attaqué le Rwanda. Au contraire, en mars 2005, sous la médiation de Sant'Egidio, elles se sont engagées à ne pas user de la force pour rentrer au Rwanda si une ouverture politique est acceptée par le pouvoir de Kigali. A l'instar d'autres formations politiques d'opposition, elles ne cessent de demander à la communauté internationale de faire pression sur les autorités rwandaises afin qu'elles choisissent la voie du dialogue. Elles ne recourraient aux armes qu'en dernier ressort pour amener le régime dictatorial de Kagame à négocier avec l'opposition ou en cas de légitime défense, ce qui est le cas à la suite des opérations Umoja Wetu et Kimia II.

L'organisation n'a pas de visée impérialiste comme la NRA, le FPR et le CNDP. Elle n'a aucune raison de prendre l'initiative de s'attaquer aux Congolais. Avant l'invasion de la RDC par les rébellions tutsi, les réfugiés rwandais vivaient en bons termes avec les Kivutiens. Même maintenant, dans les autres provinces de la RDC où les Rwandais ont trouvé refuge, ils s'entendent bien avec les autochtones. Considérer les FDLR comme la principale cause des violations des droits de l'homme commises dans la province du Kivu et leur imputer tel ou tel crime sans preuve matérielle et sans confrontation entre les témoins et les suspects alors qu'il existe plusieurs rébellions, dont les combattants ne portent pas de signes distinctifs et parlent kinyarwanda procède de la propagande et de la manipulation. Le rapport de la mission conjointe sur les allégations des massacres et autres atteintes aux droits de l'homme ayant eu lieu au Zaïre, publié en 1997, avait attribué plus de 90% des crimes et autres violations des droits de l'homme à l'AFDL et à ses alliés hamites.

En focalisant l'attention sur les FDLR, le FPR tente de garder l'unité des Tutsi, d'antagoniser, les relations entre les Congolais et les réfugiés rwandais pour prévenir toute union des Bantous et de se dédouaner de sa responsabilité dans le drame congolais alors que c'est lui et

la NRA qui ont déclenché, pour les intérêts de leurs parrains, les deux guerres du Congo qui ont entraîné la mort de cinq millions de Congolais dont la majorité au Kivu.

A la suite de l'élection du Président Barack Obama, dont ils ignoraient la position sur le problème de la région des Grands-Lacs, les dictateurs rwandais et ougandais ont anticipé un éventuel changement dans la politique étrangère américaine dans la région et ont imaginé un stratagème pour encore abuser la communauté internationale et les Congolais. Ils ont persuadé le président Joseph Kabila de laisser leurs armées intervenir dans son pays pour combattre les FDLR et la LRA en lui promettant que, en contrepartie, ils cessent de soutenir les rébellions qu'ils entretenaient au Kivu. Ainsi le Rwanda et l'Ouganda se présentaient comme des voisins pacifiques, disposés à secourir la RDC pour rétablir la paix sur son territoire. Du coup, ils faisaient oublier leur soutien aux rébellions qui sont coupables de crimes de guerre et de violations graves des droits humanitaires. De plus, le Rwanda tirait profit de l'opération Umoja Wetu pour consolider le noyautage de l'armée congolaise par le truchement de l'intégration des troupes du CNDP, qu'il aurait renforcées par des militaires rwandais laissés au Kivu à la fin de l'opération. Etant donné que personne ne savait combien de soldats ont été envoyés au Kivu, il était difficile de remarquer que le retrait des soldats rwandais du 22 février 2009 avait été partiel comme l'avait été celui de septembre-octobre 2002 selon les experts des Nations-Unies dans leur rapport du 21 octobre 2002 sur le pillage des ressources naturelles du Congo par les groupes armés.

Encore une fois, les autorités rwandaises, avec la complicité de leurs pions infiltrés dans les circuits des institutions congolaises, auront utilisé les FDLR comme alibi pour avancer leur agenda d'occupation du Kivu et détourner l'opinion congolaise et internationale des véritables causes de l'instabilité dans la région. Ce jeu perdure depuis 1996, année où le régime Kagame a envahi le Kivu sous prétexte d'y poursuivre les génocidaires et de les éliminer. Pourquoi n'est-il jamais parvenu à les anéantir après 13 ans qu'il y est resté par rébellions interposées à tel point qu'il en survivrait encore sept mille dans cette province ? Est-ce par volonté ou par incapacité ? Quelle que soit la raison, il y a lieu de constater que l'existence des FDLR en RDC arrangeait, en quelque sorte, les autorités rwandaises. Elles pouvaient ainsi prétexter de leur présence pour encore intervenir en RDC ou exiger que les troupes des rébellions formées principalement de militaires rwandais soient cantonnées au Kivu afin qu'elles continuent à faciliter la poursuite de l'occupation de cette province et l'exploitation illégale de ses

ressources par la bande à Kagame. Dans une interview publiée dans Jeune Afrique du 25 avril au 8 mai 2010, le Président Kagame corrobore l'idée que les FDLR ont servi d'alibi puisqu'il affirme que cette organisation ne menace en rien le développement et la stabilité du pays et qu'elle n'a jamais été autre chose qu'une nuisance. Pourquoi, dès lors, mobiliser toute la communauté internationale et tant de moyens militaires pour une simple nuisance ? Le but est de détourner l'attention de la communauté internationale de l'indispensable solution politique, la seule à ramener la paix dans la région et de pouvoir continuer d'entretenir, dans la province du Kivu, des rébellions destinées à y maintenir des réseaux de pillages de ses ressources naturelles comme le fait aussi le président ougandais.

La campagne militaire des autorités rwandaises et ougandaises contre les FDLR et la LRA n'avait pas pour objectif la stabilisation de la RDC mais le renforcement de leur occupation du Kivu et la consolidation de leurs dictatures. Mais pourquoi le président Kabila a-t-il accepté que des opérations militaires entre Rwandais et entre Ougandais se déroulent sur le sol de son pays au lieu d'exiger un règlement pacifique de leurs conflits par la négociation. Deux explications, qui ne s'excluent pas, sont possibles. D'une part, confronté à l'incapacité de son armée de chasser les envahisseurs, il a cru naïvement que la preuve de son engagement à lutter contre les FDLR et la LRA persuaderait les Présidents Kagame et Kagame et leurs parrains anglo-saxons à ne plus soutenir des rébellions hima-tutsi qui déstabilisent le Kivu. D'autre part, il aurait agi en complice des autorités rwandaises et ougandaises pour les aider à occuper le Kivu, en respect de l'accord de Lemera qui aurait été signé le 23 octobre 1996 entre, d'un côté, Laurent-Désiré Kabila et, de l'autre, le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda. Cet arrangement aurait attribué à ces trois pays 300 km à l'intérieur du territoire congolais à partir de leurs frontières pour les sécuriser contre une insurrection rebelle.

Sa supposée origine rwandaise d'après certains Congolais, sa formation militaire par le FPR, sa participation à la conquête de la RDC sous la direction du Rwandais James Kabarebe, ancien chef d'état-major de l'armée congolaise, le rôle de Museveni pour l'acceptation de son père par les Américains, son étrange succession à Laurent-Désiré Kabila, la façon dont l'opération Umoja Wetu a été organisée, sans concertation avec le Parlement ni apparemment avec le gouvernement, sans aucune précision sur la mission et les modalités de contrôle d'entrée et de sortie des troupes portent à envisager l'éventualité d'une complicité. Peut-être

que l'adjectif pronominal « wetu » (notre) dans le nom de code de l'opération Umoja wetu se rapportait à Kabila et à Kabarebe, son mentor rwandais.

Malheureusement, la lutte armée contre les FDLR et la LRA n'a pas apporté la stabilité en RDC. Au contraire, elle a conduit à de nouveaux déplacements des populations, à de graves violations des droits de l'homme, à l'exacerbation des problèmes ethniques. L'intégration, dans les FARDC, de tous les combattants du CNDP n'est toujours pas totalement réalisée en dépit de l'accord signé avec le gouvernement congolais qui lui a accordé des avantages sans aucun rapport avec son importance politique. Le général Nkunda n'est toujours pas extradé et probablement qu'il ne le sera jamais et le général Bosco Ntaganda, le Terminator, bénéficie de la protection du Président Kabila sans que celui-ci se rende compte que ce criminel est utilisé par le président Kagame comme l'épée de Damoclès.

Tant que la terreur sera employée comme moyen d'accession au pouvoir, qu'il y aura de l'impunité et que les dictatures seront encouragées par les grandes puissances, il y aura toujours des rebelles pour lutter contre les autorités en place sous le prétexte ou avec la conviction de rendre au peuple sa souveraineté. Sans la démocratie, il est illusoire d'espérer la stabilité qu'il ne faut pas confondre avec la sécurité.

## **5. Absence de démocratie dans la région des Grands-Lacs et le caractère milicien des armées.**

L'absence de véritables régimes démocratiques en Ouganda, au Rwanda et en RDC au moment de l'invasion de ces pays respectivement par la NRA, le FPR, et l'AFDL a crédibilisé la propagande fallacieuse de ces organisations hima-tutsi selon laquelle elles luttait pour la démocratie, les droits de l'homme et un état de droit alors que, en réalité, elles s'en fichaient éperdument.

Toute prise du pouvoir par la force mène à la dictature et au népotisme car elle s'accompagne d'emprisonnements, d'assassinats et de discrimination des anciens responsables et des opposants politiques que les nouveaux dirigeants considèrent comme leurs ennemis au sens guerrier du mot. Ces violations des droits de l'homme et la haine qu'ils suscitent chez les victimes forcent les nouvelles autorités à s'accrocher au pouvoir pour se protéger contre toutes poursuites judiciaires et à s'entourer de gens choisis davantage sur la base de la confiance que sur celle de la compétence. Les élections ultérieures n'y changent rien parce qu'elles ne sont jamais transparentes et libres. Les putschistes s'arrangent pour mettre en place des systèmes qui garantissent leur maintien au pouvoir. C'est ce qui s'est passé avec Michel Micombero, Jean Baptiste Bagaza, Pierre Buyoya, Idi Amin Dada, Milton Obote, Juvénal Habyarimana, Désiré Mobutu et les trois derniers présidents encore au pouvoir dans la région à savoir Kaguta Museveni, Paul Kagame et Joseph Kabila.

Le président Kaguta Museveni a combattu Idi Amin Dada, Milton Obote et Tito Okello non pour instaurer la démocratie en Ouganda mais pour s'approprier le pouvoir. Pour renverser Idi Amin Dada, sa première rébellion, le FRONASA, dont la lutte contre ce dictateur s'était soldée par un échec, a dû s'associer avec 27 autres groupes armés pour former une coalition, appelée l'Uganda National Liberation Army (UNLA). Le 11 avril 1979, avec l'aide de l'armée tanzanienne, cette alliance a chassé du pouvoir le farfelu et sanguinaire président ougandais.

Après la victoire de l'UNLA, les principales rébellions, le Kakosi Maalum de Milton Obote et ses commandants Tito Okello et David Oyite Ojok, le Front of National Salvation de Kaguta Museveni, le Save Uganda Movement d'Akena P'ojok et l'Uganda Freedom Union de Godfrey Binaisa se sont partagé les postes importants dont la présidence et les ministères clefs. Elles ont aussi créé un conseil national consultatif, comprenant un représentant de chacun des 28

groupes armés et un conseil exécutif formé de 14 membres et un conseil militaire. Les deux premiers organes ont été dissous à la suite du coup d'état de Paulo Mwanga du 12 mai 1980 contre Godfrey Binaisa, qui avait succédé à Yusuf Lule destitué lui-même en juin 1979, après trois mois de présidence. Ils ont été remplacés par la Commission Présidentielle composée du président Paulo Mwanga, du ministre de la défense, Kaguta Museveni et des généraux Tito Okello et Oyite Ojok. L'instabilité du régime de l'UNLF, organisation politique de l'UNLA, s'explique par les manipulations des Obotistes et des Musevenistes pour mieux se positionner avant les élections de la fin de 1980. Le camp d'Obote a manœuvré pour écarter de la présidence Yusuf Lule et son successeur Godfrey Binaïsa, tous les deux d'ethnie Baganda opposée au retour d'Obote au pouvoir. Kaguta Museveni, qui était ministre de la défense, a cautionné ces destitutions dans l'espoir de pouvoir bénéficier seul des voix des habitants du Sud-Ouest où Milton Obote, originaire du Nord, était impopulaire. Mais sa stratégie n'a pas fonctionné.

Aux élections de décembre 1980, son parti, l'Uganda Patriotic Movement, créé en juin 1980, moins connu que les partis traditionnels, le Democratic Party (DP) et l'Uganda People's Congress (UPC), n'a gagné qu'un siège et lui-même a été battu dans sa circonscription. La fraude électorale qu'il a prise comme prétexte pour retourner au maquis ne peut expliquer l'insignifiant score de sa formation et son propre échec d'autant plus que le Democratic Party (DP), véritable concurrent de l'UPC, a pu engranger une cinquantaine de sièges sur 126 alors qu'il ne disposait d'aucun membre influent dans la puissante Commission Présidentielle. La fraude a, certes, existé mais elle ne justifiait pas une nouvelle guerre. D'ailleurs, contrairement à Museveni, le chef du DP a préféré s'inscrire dans une logique d'une opposition constitutionnelle que dans celle d'un autre conflit.

Quant à Museveni, après avoir constaté son impopularité, il a repris immédiatement la guérilla dans le seul but de prendre le pouvoir par la force. Pour rallier à sa cause la majorité Bantou du Sud-Ouest, en particulier les Baganda, il s'est associé avec le populaire Yusuf Lule dont il avait pourtant approuvé l'éviction de la présidence du pays sous le régime de l'UNLF et dont il avait mâté les partisans qui s'étaient révoltés contre sa révocation. En janvier 1986, après cinq ans de combats et de négociations selon la technique du "talk and fight" il s'est emparé de la capitale ougandaise et a détrôné Tito Okello d'ethnie Acholi, qui avait, lui aussi,

écarté Milton Obote, un Lango. Comme, une année avant, Yusuf Lule, son allié, président du RNM, était décédé, il s'est trouvé seul maître à bord.

Il est devenu président de l'Ouganda le 26 janvier 1986. Une fois au pouvoir, il a instauré un régime sans partis politiques, où les circuits informels de décision sont privilégiés, où les services de défense et de sécurité sont dominés par les membres de son ethnie et des Tutsi rwandais. Il a institué un entraînement militaire, appelé Chaka-mchaka, pour les cadres, les fonctionnaires et les élèves pour les endoctriner notamment sur la dangerosité des partis politiques, sources de tous les maux de l'Ouganda. Fort de cette justification du déni des droits de liberté d'expression et d'association politique, il s'est arrangé pour qu'il n'y ait aucune alternance possible. Il a attendu dix ans avant de songer à organiser un scrutin présidentiel au suffrage direct mais toujours sans partis et 20 ans pour accepter un semblant de multipartisme alors qu'il avait prétendu être retourné au maquis à cause d'une fraude électorale. Dans cette même logique, en juillet 2005, bien qu'il soit à la tête du pays depuis 19 ans, il a fait adopter une nouvelle constitution pour pouvoir se porter à nouveau candidat aux élections présidentielles de février 2006 et en juin 2009 il s'est opposé à la réforme de la loi électorale qui l'empêcherait de briguer un autre mandat à moins qu'il cède la place à son fils comme le laisse entendre l'opposition ougandaise. Se considérer comme le seul capable de diriger un pays est la marque des dictateurs.

Cette volonté de s'accrocher au pouvoir jusqu'à la mort n'est pas compatible avec le multipartisme et la liberté d'expression indispensables dans toute démocratie. Aussi ne tolère-t-il aucune opposition susceptible d'ébranler son régime. Il a fait fermer deux radios qui le critiquaient et la police et l'armée sont utilisées comme une milice privée pour réprimer sauvagement toute contestation comme il en a été le cas à la fin de 2005, lorsque les partisans du Dr Kizza Besigye, son principal concurrent aux élections présidentielles de 2006, ont protesté contre son arrestation et, en septembre 2009, quand les Baganda ont manifesté à la suite de la destruction, dans un incendie, des tombes des rois du Buganda à Kasubi.

En l'absence d'une volonté réelle d'instaurer une authentique démocratie multipartite, de lutter contre le régionalisme et l'ethnisme et de résoudre politiquement la question de la LRA pour pouvoir continuer à jouer sur la peur des régions du Sud-Ouest où se situe Kampala, capitale de l'Ouganda, le régime Museveni n'est toujours pas parvenu, après 24 années de règne, à

sécuriser tout le pays et à réaliser l'unité nationale. L'Ouganda est confronté au problème régional Sud-Ouest et Nord-Est, ethnique entre Bantous et Nilotiques et entre Hima et Bantous et même religieux entre protestants et catholiques.

Sans assimiler le régime NRM à ceux qui l'ont précédé, il y a lieu d'affirmer qu'il est loin d'être démocratique. Le Président Museveni tire seulement avantage de la comparaison avec les sanguinaires Amin Dada et Milton Obote comme si être moins mauvais que son prédécesseur équivaut à être le meilleur.

Le régime rwandais est pire que celui de Museveni bien qu'il s'en inspire largement. Les Ingando, les Local Defence, l'instrumentalisation de l'insécurité, la démocratie sans multipartisme, la militarisation et le népotisme total sont importés de l'Ouganda. Avant même d'accéder au pouvoir, le Président Kagame, formé à la seule école du maquis, a affiché ses tendances totalitaires en brandissant sa kalachnikov comme son référendum (Kamarampaka) et en déclarant caducs les Accords d'Arusha dès le 9 avril 1994. Aussi, après sa victoire sur les Forces Armées Rwandaises (FAR), il a mis en place une dictature ethnocratique teintée de clanisme, militarisée à la Museveni et caractérisée par des violations massives des droits de l'homme : l'appropriations des biens d'autrui, les assassinats et les incarcérations arbitraires des dissidents politiques, les condamnations arbitraires sans la possibilité d'aide d'un avocat, la chasse des indigents des villes, les villagisations de force, l'imposition de la monoculture, les expropriations sans compensation adéquate ni justification d'intérêt public et le bâillonnement de la presse. Le Rwanda occupe la 157<sup>ème</sup> place sur 175 pays du classement mondial 2009 de la liberté de la presse établi par Reporters Sans Frontières. Il est le quatrième moins bien classé en Afrique après l'Erythrée, la Somalie et la Guinée.

Dans ce régime ethnocratique et minoritaire, les Hutu, majoritaires, n'ont pas voix au chapitre. Ils sont enfermés dans une inertie politique par manque d'espace démocratique et tenus dans une obéissance passive par l'endoctrinement à travers les Ingando, équivalent rwandais des chaka-mchaka et par la terreur savamment entretenue par le DMI, les Local Defense et par les lois sur les juridictions populaires et sur l'idéologie génocidaire.

La volonté de la bande à Kagame de se maintenir au pouvoir, en dépit de ses crimes de guerre et contre l'humanité et de l'absence d'une assise populaire, l'a poussé à concevoir des lois répressives contre les Hutu pour éviter leur retour au pouvoir par les urnes. Les juridictions

Gacaca ne jugent que les crimes de guerre et contre l'humanité commis par les Hutu. La loi n°18/2008 du 23/07/2008 portant répression du crime d'idéologie du génocide ne s'applique qu'aux opposants hutu réels ou supposés ou à tout Hutu qui ose défendre les droits de ses congénères. Par contre, les Tutsi peuvent parler du génocide des Tutsi, distinguer les orphelins et les veufs tutsi et hutu, tenir des propos ethnistes, traiter les Hutu d'ibipinga et de hooligans, incriminer faussement les Hutu pour s'approprier leurs biens, les discriminer au travail et dans l'octroi des bourses et soutenir ouvertement les ethnies apparentées à la leur dans d'autres pays sans être accusés d'idéologie génocidaire. La définition de ce crime est tellement vague qu'elle autorise toute interprétation et tout abus. Selon l'article 2 : *« L'idéologie du génocide signifie un agrégat d'idées qui se manifestent par des comportements, des propos, des écrits et tous les autres actes visant ou incitant les autres à exterminer des groupes humains en raison de leur ethnie, origine, nationalité, région, couleur, apparence physique, sexe, langue, religion ou opinion politique, en temps normal ou en temps de guerre »*. Mais c'est surtout le caractère dictatorial, ethnique et vindicatif du régime FPR qui pose le problème de l'application équitable de cette loi qui semble être un instrument plus politique que judiciaire.

Mais comme aucun tyran n'accepte sa tyrannie, les autorités rwandaises tentent de masquer leur totalitarisme et leur ethnisme en recourant à divers artifices : le multipartisme de façade, l'assimilation de la dissidence politique à l'idéologie génocidaire, la représentation minimum des femmes dans le pouvoir législatif, la négation de l'existence des ethnies, la confusion entre la sécurité et la paix.

Parler de multipartisme lorsque les partis doivent intégrer un Forum de concertation des formations politiques sous la direction du FPR et que les structures dirigeantes des partis politiques, à l'exception du FPR, ne peuvent siéger qu'au niveau national et des provinces, c'est insulter l'intelligence des Rwandais. De toute façon le régime peut écarter tout opposant en l'accusant de divisionnisme ou d'idéologie génocidaire car la justice est instrumentalisée par le pouvoir exécutif. Quant à la fixation d'un quota pour les femmes, elle sert moins à assurer leur promotion qu'à faire la publicité du régime rwandais sur le plan international et surtout à couvrir un ethnisme sous-jacent dans la mesure où les femmes qui bénéficient de ce système sont majoritairement tutsi. La suppression des mentions d'ethnies dans les cartes d'identité vise le même objectif. Elle ne réglera pas le problème ethnique au Rwanda comme

elle n'a rien résolu au Burundi. D'ailleurs, la réalité des ethnies est reconnue ou niée selon les besoins du régime. Ainsi le génocide des Tutsi est inscrit dans la Constitution alors que, dans l'administration et dans l'armée, tout le monde serait uniquement rwandais.

L'important n'est pas de cacher l'identité des gens - il n'y a pas de honte à être tutsi ou hutu - mais de n'exclure personne en raison de son ethnie, de son sexe, de son lieu de naissance, de sa religion et tutti quanti car il y aura toujours des différences entre les gens et tant mieux.

La majorité de Rwandais de l'intérieur ne sont pas dupes. Ils comprennent le jeu de manipulation auquel se livre le FPR d'autant plus que ce sont eux qui subissent sa répression. La population ne réagit pas à la privation de ses droits par peur. La sécurité dont se vante le pouvoir n'est que le résultat de la terreur comme dans toutes les dictatures. Il ne faut pas confondre résignation et approbation, sécurité et stabilité ou paix.

Les Rwandais ne sont plus les seuls à connaître le caractère criminel et dictatorial du régime Kagame. Quelques-uns ont eu le courage de se dédire et de dénoncer ses crimes et son autoritarisme mais d'autres préfèrent, pour le moment, continuer à le soutenir en insistant sur la croissance de l'économie rwandaise, la bonne gouvernance des autorités rwandaises et leur prétendue lutte contre la corruption. Or à y regarder de près, même sur le plan économique, il n'y a pas de quoi vanter le régime Kagame.

Selon le rapport 2009 du PNUD, en 2007, le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat (PPA) en USD courants s'élevait à 866\$ contre 657\$ en 1990 et 740\$ en 1993. Il restait inférieur à 872\$, niveau le plus élevé atteint en 1983 depuis l'indépendance du pays. Le même indicateur mais en dollars constants (base 2000), calculé par l'Université de Sherbrooke, plus approprié pour une comparaison temporelle, était de 705,8\$ en 1990, de 808,5\$ en 1993 et de 873,1\$ en 2007. La différence de 167,3\$ entre 1990 et 2007, soit sur une période de 12 ans, n'a rien d'extraordinaire eu égard aux infrastructures existantes après la guerre et aux aides extérieures massives reçues. Tout cela a facilité une reprise rapide. L'argument selon lequel le Rwanda fait mieux que le Burundi et la RDC ne tient pas debout puisqu'il en était ainsi du temps du Président Habyarimana. Rien de nouveau sous le soleil.

D'autres indicateurs montrent que les performances prêtées au régime Kagame sont exagérées. L'espérance de vie à la naissance pour un Rwandais n'a presque pas bougé entre 1990 et 2007.

Elle est passée de 49,5 à 49,7 ans. Parmi les pays de la région des Grands-Lacs, seule la RDC se situait en dessous avec 47,6 ans. En 2007, 76,6 % de Rwandais vivaient en dessous du seuil de pauvreté fixé à 1,25\$ par le PNUD pour l'Afrique subsaharienne.

Enfin, le Rwanda figurait parmi les 15 % des pays les plus inégalitaires au monde en 2006. En 2007, les 10 % les plus riches possédaient 37,8% du PIB et les 10% les plus pauvres 2,1% seulement. Le rapport de la part des revenus des 10% les plus riches à celle des revenus des 10% les plus pauvres était de 18,1 contre 6,8 au Burundi, 13,2 en Ouganda et 15,1 en RDC et l'indice de Gini, mesure du degré d'inégalité de la distribution des revenus dans une société, était estimé à 47,3 contre 33,3 au Burundi, 42,6 en Ouganda et de 44,4 en RDC. Dans cette distribution très inégalitaire de la richesse produite, les ruraux sont les plus défavorisés car la politique du gouvernement FPR, contrairement à celle du régime Habyalimana, est orientée davantage vers les villes que vers la campagne où résident 90% de la population. Les petits centres commerciaux ont disparu, les routes rurales ne sont plus entretenues, la monoculture a favorisé la malnutrition et la famine.

Mais ces indicateurs doivent être pris avec circonspection car ils ne valent que ce que valent les statistiques de base qui ont servi à leur calcul. Or, dans les pays sous-développés, les données macro-économiques sont difficiles à collecter en raison de la faible monétarisation de ces économies. De ce fait elles sont facilement manipulables par les autorités publiques. Enfin, une confusion volontaire ou involontaire entre divers concepts tels que PIB per capita PPA courants ou constants, seuil de pauvreté absolue, national ou international est possible, sans parler des taux de croissance qui dépend du PIB de départ. Plus il est bas, après une guerre par exemple, plus une augmentation d'une petite quantité se traduit par un taux de croissance élevé.

Eu égard à ce qui précède, au delà de ces statistiques, il paraît essentiel d'écouter particulièrement l'opinion des populations concernées. Que disent les Rwandais ? Ceux qui ne font pas partie des favoris du régime et qui ont la possibilité de parler librement, expriment leur nostalgie du passé et affirment que la pauvreté a augmenté en particulier dans les campagnes, que les paysans sont pressurés par le pouvoir et que la richesse du pays est monopolisée par une minorité d'individus qui dominant le secteur économique, financier et

politique. Voilà pourquoi le régime Kagame a une peur paranoïaque des élections démocratiques.

Qu'en est-il de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption? L'enrichissement des dignitaires du régime n'est pas toujours régulier. Il est souvent lié aux vols et exploitations des biens des anciens propriétaires, aux pillages des ressources de la RDC et à la corruption. Il n'est pas nécessaire de s'appesantir sur les deux premières sources illégales dont les membres influents du FPR ont tiré d'immenses fortunes dans délai record. Intéressons-nous davantage à la corruption dont le combat est mis en avant par les autorités rwandaises comme l'un des signes capitaux de leur bonne gouvernance.

En dépit de la prétendue lutte des autorités rwandaises contre la corruption, ce fléau reste important et répandu dans tous les secteurs de la vie nationale. L'examen des indices de perception de la corruption, publiés par Transparency International depuis 2001, révèle que ce mal n'a presque pas diminué depuis 2005, année où cette ONG a inclus le Rwanda dans son classement. Son indice est passé de 3,1/10 à 3,3/10 en 2009. Il était même descendu à 2,5/10 en 2006. L'existence des malversations à grande échelle dans le secteur public est confirmée par l'Ombudisman dans ses récents rapports. En 2008, il a rapporté que de nombreux employés de l'Etat possédaient des richesses qu'ils ne pouvaient pas justifier et en 2009, il a indiqué que la police, la justice, le parquet, les douanes et les services chargés de l'attribution des marchés étaient les services les plus corrompus.

A ces concussions qui touchent l'administration centrale, il faut ajouter la corruption des autorités locales et des agents de la défense locale. Confrontés à une multiplicité de mesures contraignantes prises par le gouvernement, certains Rwandais n'hésitent pas à corrompre les responsables locaux, souvent mal ou non payés, pour se soustraire aux travaux communautaires et aux séances des procès Gacaca ou pour obtenir l'enregistrement d'une parcelle achetée, des pièces indispensables à l'octroi d'un passeport et un permis de coupe de bois de chauffe.

Cette situation de corruption généralisée ajoutée au fait qu'aucune sanction n'a été prise jusqu'à présent contre les fonctionnaires et les autorités qui disposent des biens qu'ils ne peuvent justifier ni par leur salaire ni par le crédit et que ceux qui ne respectent pas la déclaration de leur patrimoine ne risquent qu'une suspension de six mois sans salaire, jette un

doute sur la sincérité du slogan de la tolérance zéro proclamé par le gouvernement. Il est fort probable qu'il s'agisse d'une simple communication pour tromper la vigilance de la communauté internationale, technique dans laquelle le régime Kagame excelle. De toute façon, sans la liberté de la presse, sans une opposition politique réelle, sans une justice indépendante et équitable, sans la démocratie, sans une politique de réduction des inégalités dans la Fonction publique, sans allègement de la bureaucratie, sans la mise à disposition des services de contrôle des moyens financiers et humains suffisants, la déclaration périodique des autorités de leur volonté de lutter contre la corruption restera de l'ordre du discours.

Malgré la grande misère de la masse paysanne, la détérioration des infrastructures routières rurales, la disparition des petits centres commerciaux, l'affectation d'une grande partie du budget de l'Etat à l'entretien d'une armée pléthorique et des services de renseignements dont la tâche principale est de traquer les opposants politiques, les malversations des fonctionnaires à tous les échelons, le pillage des richesses de la RDC au profit d'une bande mafieuse venue d'Ouganda, la politique de haine et de vendetta du régime FPR, ses méthodes de terreur, ses violations des droits de l'homme qui provoquent l'exil de plusieurs Rwandais, son instrumentalisation de la justice, son impopularité, son implication dans les massacres des millions de Bantous dans la région, la vulgarité des propos de son chef qui se plaît à traiter ses opposants politiques de nuls, de hooligans et de merde, il s'en trouve des politiciens et des journalistes occidentaux pour glorifier le régime du FPR et son président.

L'appréciation du régime Kagame par les journalistes et visiteurs étrangers ne correspond pas à celle de la majorité de la population rwandaise car les journalistes ne se donnent pas la peine d'interroger les opposants ou ne peuvent pas le faire en dehors de la surveillance des autorités. Il peut y avoir aussi de la complicité pour diverses raisons dont la corruption. De même, les visiteurs étrangers, encadrés et limités dans leurs déplacements dans la campagne et dans leurs contacts avec les gens, ne sont pas en état de se rendre compte de la misère dans laquelle vivent les paysans. Ils apprécient généralement le développement du pays à travers la capitale, une vitrine que les autorités rwandaises s'attachent à embellir en y entretenant une propreté impeccable et en y construisant des villas somptueuses et quelques immeubles de bureaux modernes. Leur jugement changerait sûrement s'ils savaient que les mendiants, les sans abri et autres indigents y sont interdits de séjour, que les pauvres sont obligés de louer des souliers pour pouvoir passer par la ville, que la propreté de Kigali est assurée par les prisonniers hutu

qui sont traités comme des esclaves, qu'il n'existe pas, dans cette agglomération qui s'étend indéfiniment, un système d'évacuation et de traitement des eaux usées et un approvisionnement suffisant en eau et en électricité et que plusieurs des bâtiments qui y sont érigés ont été financés par les revenus tirés des détournements des fonds publics, des pillages des biens des anciens propriétaires rwandais et des ressources du Kivu. Que se passera-t-il si, un jour, un gouvernement patriote congolais exige d'être dédommagé ?

Bref, le régime du FPR n'a rien apporté de bon aux Rwandais. Au contraire. Avant l'invasion du FPR, les Rwandais vivaient en sécurité, les Tutsi n'étaient pas menacés de génocide et il n'existait pas de lois répressives contre une communauté comme sous le régime actuel. Les autorités rwandaises avaient accordé la priorité au développement du milieu rural où habitaient 90% de la population, les dépenses militaires étaient limitées et le Francs Rwandais était stable. Toutes les préfectures du pays étaient reliées par des routes asphaltées sauf Kibuye. Mais elle était aussi sur le point de l'être puisque les travaux sur la route Gitarama-Kibuye avaient débuté. Les routes rurales étaient régulièrement entretenues et il était facile de trouver dans chaque commune du pays un moyen de transport, ce qui n'est pas plus le cas dans le milieu rural. Tout Rwandais pouvait entreprendre une affaire sans l'inquiétude d'être dépouillée de ses biens en raison de son ethnie ou de ses idées et d'être pressurée par les autorités locales. Les petits commerces florissaient dans divers coins du pays. Les Rwandais avaient compris la nécessité de compter sur leurs propres efforts et d'améliorer leurs habitats. Il n'y avait pratiquement plus de maisons couvertes de pailles.

En fuyant en RDC, les anciennes autorités n'ont pas détruit les infrastructures existantes (routes, écoles, usines, téléphones, hôtels, centres de santé, bâtiments administratifs et les documents, etc.) et dès 1996, plusieurs agents de l'Etat ont été forcés de rentrer au pays où ils ont été réintégrés dans leurs services pour former les nouveaux arrivés avant d'être remerciés. Il est donc faux de faire croire que le régime du FPR a hérité d'une situation catastrophique sur le plan économique comme les autorités congolaises et burundaises et que c'est lui qui a goudronné la plupart des routes du Rwanda, qui a répandu la couverture des toits des maisons par les tôles, qui a construit des usines à thé, qui a institué l'Umuganda, qui a organisé le territoire en secteurs et cellules, bref qui a tout fait au Rwanda alors qu'au regard des revenus des pillages des richesses de la RDC, de l'aide extérieure massive et de la réduction de la dette dont a bénéficié le Rwanda depuis 1995, son bilan est plutôt modeste. D'ailleurs s'il était aussi

fabuleux que le prétend le pouvoir de Kigali, celui-ci n'aurait pas besoin d'encadrer toute visite d'étrangers en dehors de la capitale d'autant plus que le pays est supposé être sécurisé et le Président Kagame ne paniquerait pas à l'idée d'affronter, dans une élection présidentielle, une opposante telle que Madame Ingabire, inconnue d'après lui et qui n'a aucun bilan à présenter.

Quid du régime Kabila ? D'après les rapports des organisations des droits de l'homme tels que Amnesty International et Human Rights Watch, le régime Kabila a restreint l'espace politique, emploie la garde présidentielle comme une milice privée, pratique des tortures dans des geôles clandestines et réprime des journalistes, des activistes de la société civile et des opposants politiques en particulier à Kinshasa et dans les provinces du Bas-Congo et de l'Equateur où le président Kabila n'a pas réussi à remporter la majorité électorale.

Cette dérive dictatoriale du régime était prévisible au regard des facteurs suivants. Au départ, M. Joseph Kabila est arrivé au pouvoir dans des conditions nébuleuses après l'assassinat de son père. La succession s'est passée comme dans une monarchie. Avant d'être élu, il est resté aux commandes du pays pendant six ans, soit trois ans seul, ensuite, à partir de 2003, en partageant le pouvoir avec d'autres seigneurs de la guerre. Pendant tout ce temps, il s'est conduit plus en militaire qu'en homme d'Etat. En juin 2006, il a gagné les élections présidentielles non pas parce qu'il était populaire ou le meilleur mais parce qu'il a profité de sa position de président de la République, du régionalisme, de la peur des Kivutiens d'une nouvelle guerre si celui qui était soutenu par le Rwanda ne gagnait pas et de l'appui de ses mentors étrangers qui sont les mêmes que ceux des régimes Museveni et Kagame. La preuve est que, après les élections, ses sponsors l'ont débarrassé de M. Pierre Bemba, son plus sérieux opposant politique. Il est conscient qu'il doit sa place davantage à ses parrains qu'au peuple congolais et qu'il dépend d'eux pour garder le pouvoir.

En effet l'incapacité de l'armée congolaise à défendre l'intégrité territoriale du pays permet à ses parrains de maintenir, par rébellions interposées, une pression sur lui. C'est ainsi que la défaite des FARCD face au CNDP en septembre 2008 l'a contraint à négocier avec cette rébellion tutsi malgré une certaine légitimité acquise à la suite des élections de juin 2006 que la communauté internationale avait considérées comme plus ou moins démocratiques et à autoriser les envahisseurs et prédateurs rwandais et ougandais à venir se battre sur le sol

congolais contre leurs opposants politiques, les FDLR et la LRA. Remarquez que les pourparlers entre le CNDP et le Président Kabila et ses amis John Numbi et Tambwe Mwamba, tous en accointances avec le régime de Kigali - les deux premiers ont travaillé sous l'autorité de l'ex-chef d'état-major congolais, James Kabarebe et le troisième a été membre du RDC - n'ont pas porté sur le changement démocratique mais sur le partage du pouvoir et l'intégration des combattants de cette organisation, ce qui revient à ignorer encore une fois la souveraineté du peuple congolais. De plus, en acceptant l'intervention des militaires des armées de ses homologues rwandais et ougandais, meurtriers de son peuple, le président Kabila a humilié les Congolais.

Ses sponsors disposent d'un autre moyen de pression sur lui : son implication dans les crimes de guerre commis en RDC par l'AFDL. Le président Joseph Kabila a combattu à côté des militaires du FPR et a été témoin des massacres d'opposants congolais et de l'extermination des milliers de réfugiés rwandais à Tingi-Tingi comme il l'a déclaré dans une interview au journal belge *Le Soir*, juste après son arrivée au pouvoir : « *En 1997, je me suis retrouvé à Kisangani, lors de la victoire sur les Mobutistes. J'ai vu comment les Rwandais se comportaient avec les réfugiés hutus et je me suis dit que nous finirions par avoir la guerre avec ces gens-là* ». Il peut donc être accusé de complicité ou de non assistance à personnes en danger. Notez que, en novembre 1998, le président Laurent-Désiré avait lui-même reconnu les massacres des réfugiés rwandais mais les avait attribués à ses alliés rwandais.

La peur de la justice, le sentiment de ne pas être suffisamment populaire, une armée divisée, infiltrée et incapable de protéger le pays et l'absence de contrepoids à son pouvoir tels qu'une opposition forte, une justice et un parlement indépendants favorisent la dérive dictatoriale de son régime.

Les régimes Kaguta, Kagame et Kabila sont tous des dictatures, bien qu'à des degrés divers. Ils comportent, de ce fait, en leur sein, une source d'instabilité. Comme il est peu probable que ces dirigeants criminels, issus des minorités ethniques ou régionales et leurs mentors étrangers plus cupides que respectueux des droits de l'homme encouragent, de leur propre initiative, des processus démocratiques dans la région sans la pression de la majorité de sa population, il est essentiel que les populations lésées, qui représentent plus des 3/4 des peuples de la région, s'impliquent dans l'instauration et le maintien des systèmes

démocratiques dans cette partie du monde. Encore faut-il que leurs élites puissent s'unir et les rassembler derrière une cause fédératrice et qu'elles se débarrassent de leur indifférence à l'égard du sort de leurs frères, de leur résignation devant l'oppression, de leur candeur et de leur division.

## **6. Manque de solidarité, résignation devant l'injustice, naïveté et autres défaillances du groupe bantou, majoritaire dans la région.**

Pour conquérir le pouvoir ou obtenir une représentation de loin supérieure à leur poids démographique dans les pays de la région des Grands-Lacs, les rebelles hima-tutsi ont usé de trois stratagèmes : la solidarité ethnique régionale, la manipulation et l'initiative de l'attaque et de la provocation. La solidarité ethnique entre les Tutsi rwandais, burundais et congolais et tanzaniens et les Hima ougandais a permis à la NRA, au FPR, au RCD et au CNDP de recruter des combattants dans toute la région et de trouver des pays qui leur ont offert une base arrière et par lesquels l'aide des puissances anglo-saxonnes pouvait transiter. La dimension ethnique et régionale de ces rébellions ne fait aucun doute. Elle va même au-delà puisqu'il y a eu aussi la participation à la guerre des combattants éthiopiens, somaliens et érythréens.

Mais, par la manipulation, leurs dirigeants sont parvenus à camoufler leur nature ethnique en recrutant quelques Bantous de service et à cacher leur volonté de prendre le pouvoir par la force en prétendant lutter pour la démocratie et privilégier les négociations politiques. Les Bantous de service tels que l'ougandais Yusuf Kironde Lule, le rwandais Alexis Kanyarengwe et le congolais Laurent-Désiré Kabila, aujourd'hui tous décédés, étaient affublés de titre pompeux de président de mouvement rebelle alors qu'en réalité ils ne détenaient aucun pouvoir. Le commandement militaire était réservé aux chefs tutsi-hima qui, contrairement à leur propagande, n'ont jamais eu l'intention d'instaurer des Etats démocratiques. La preuve est qu'ils n'en ont pas créés après leur victoire comme il a été montré à la section précédente.

Le dialogue politique auquel ils donnaient l'impression de souscrire ne servait qu'à légitimer leur agression, à endormir la vigilance de la partie adverse, à diviser la classe politique afin de faciliter leur coup d'état. Mais, par mesure de prudence, il était également utilisé pour leur assurer une amnistie et une participation au pouvoir au cas où la solution militaire s'avérerait infructueuse. Dans cette dernière perspective, le noyautage des institutions de l'Etat et des organisations politiques leur permettait de s'allier les principaux négociateurs gouvernementaux et d'obtenir un nombre de postes dans les organes politiques et militaires, sans aucun rapport avec leur poids politique et démographique.

L'initiative de l'attaque doublée de terreur constitue le troisième élément de la stratégie de conquête du pouvoir par les rebelles hima-tutsi. Ce sont eux qui ont, dans la plupart des cas, déclenché les conflits en Ouganda, au Rwanda, au Burundi et en RDC et qui, par la technique du « Talk and Fight », rompaient les cessez-le-feu sous divers prétextes et reprenaient l'initiative des hostilités. A chaque agression, ils se livraient à des massacres des civils et à des pillages de leurs biens, ce qui entraînait d'importants déplacements des habitants proches de leur zone. Souvenons-nous d'un million de déplacés à Nyacyonga près de Kigali, des millions de réfugiés rwandais en RDC (ex-Zaïre) et de plusieurs milliers de déplacés congolais au Kivu. Ces mouvements massifs de population créaient une situation de désordre, de misère et de désespoir, qui, à la moindre étincelle, se transformait en chaos et en guerre civile.

Le succès de cette stratégie de la solidarité ethnique, de la mystification et de la peur en Ouganda, au Rwanda, en République Démocratique du Congo et au Burundi jusqu'en 2003 pose une question capitale. Pourquoi a-t-elle marché chaque fois alors qu'elle a été appliquée à différentes périodes dans ces quatre pays ? Elle a fonctionné parce que les élites bantoues ne se sont pas investies dans la lutte pour la démocratie, ont manqué de patriotisme, et de stratégie et ont fait preuve de naïveté, de division et de passivité devant l'injustice.

Les responsables politiques bantous sont tombés dans les mêmes pièges que leur ont tendus les présidents Kagame et Kaguta parce qu'ils ne se sont pas donné la peine d'exercer leur sens critique afin de mieux connaître leurs interlocuteurs, de découvrir leurs arrière-pensées et de les démasquer.

Au Rwanda, certains hommes politiques semblaient être persuadés que les féodo-monarchistes luttaienent réellement pour la démocratie et les droits de l'homme et leur ont fait bêtement confiance. D'autres pensaient les instrumentaliser pour évincer les autorités en place et prendre le pouvoir. Ils ne se sont pas rendus compte que, en agissant ainsi, ils affaiblissaient l'armée, trahissaient le peuple, renforçaient et crédibilisaient le FPR. Ils l'ont compris trop tard et aux dépens du peuple rwandais entier. De même certains Congolais ont estimé pouvoir se débarrasser des combattants hima-tutsi après les avoir utilisés pour renverser le président Mobutu et d'autres ont vu candidement dans le RDC et le CNDP des organisations de défense de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Ils n'ont pas réalisé que

ces rébellions étaient aux services des régimes rwandais et ougandais et de leurs mentors intéressés par les ressources minières de leur pays et les terrains agricoles et d'élevage du Kivu. Malheureusement plusieurs Congolais continuent de se faire bernier, avec la complicité de certains de leurs compatriotes, par les autorités de Kigali et de Kampala qui leur font croire que leurs ennemis sont les FDLR et la LRA alors que ces organisations sont uniquement opposées aux dictatures de leurs pays et aimeraient simplement retourner dignement chez eux.

Par manque d'unité et de combativité des Bantous sur le plan diplomatique, médiatique et militaire, les anciens régimes rwandais et congolais se sont révélés incapables de défendre même leur juste cause. L'agression du Rwanda par la NRA et par les réfugiés tutsi et l'invasion de la RDC par une coalition des Hima ougandais et des Tutsi rwandais et burundais étaient illégales. Les autorités rwandaises n'ont pas été en mesure d'obtenir la réprobation internationale de la transgression du droit international par l'Ouganda et du recours à la guerre pour un problème de réfugiés qui était sur le point d'être résolu pacifiquement. Le pouvoir congolais n'a pas pu non plus convaincre la communauté internationale que l'invasion et le pillage de leurs ressources par les armées des pays voisins enfreignaient les lois internationales et devaient être sanctionnés.

Enfin ni les Hutu burundais et rwandais, ni les Bantous ougandais et congolais n'ont été capables de faire condamner les Tutsi et les Hima coupables des massacres de plus de huit millions de leurs congénères depuis 1990.

Pour stopper le cycle des tragédies humaines dans la région, il est du devoir des peuples ougandais, rwandais, burundais et congolais de trouver des solutions pacifiques aux causes réelles de l'instabilité de la région des Grands-Lacs. Le déni de la réalité, par le mensonge et la manipulation, ne peut que reporter les problèmes qui s'aggraveront avec le temps.

## **II. Solutions à l'instabilité de la région des Grands-Lacs.**

L'instabilité de la région des Grands-Lacs s'explique par les guerres déclenchées par la NRA, le FPR, le RCD et le CNDP, organisations politico-militaires hamites entre-liées, pour s'emparer du pouvoir, l'avidité des puissances anglo-saxonnes qui les instrumentalisent pour accéder, à bon compte, aux immenses ressources minières de la RDC, l'impunité qu'elles garantissent à leurs sous-traitants hima-tutsi, l'absence de démocratie dans les pays de la région et le manque de contrepoids puissant pour neutraliser l'hégémonisme hima-tutsi. De ces causes il découle les solutions ci-après.

### **1. Poursuivre tous ceux qui ont commis des crimes de guerre et contre l'humanité dans la région.**

Il n'existe pas d'un côté d'innocents Hima-Tutsi et de l'autre de méchants Bantous. Les régimes et les rébellions hamites ne se sont pas révélés plus respectueux des droits de l'homme que ceux des Bantous. Au cours des conflits armés que les rebelles de ce groupe ethnique ont initiés dans la région, ils ont commis des crimes de guerre et autres graves violations des droits de l'homme. Il n'y a pas de raison qu'ils ne répondent pas, eux aussi, de leurs actes devant la justice.

Se prévaloir d'avoir stoppé le génocide pour échapper à la justice n'est pas un argument recevable dans la mesure où, d'une part, un crime n'excuse pas un autre sauf en cas de légitime défense et que, d'autre part, l'affirmation selon laquelle le FPR a sauvé les Tutsi de l'intérieur est inexacte. En effet, au moment de son attaque en octobre 1990, les Tutsi n'étaient pas menacés de génocide. La guerre qu'il a déclenchée en octobre 1990 n'avait donc pas pour objectif de sauver les Tutsi du génocide. Par ailleurs c'est lui qui a torpillé les Accords de paix d'Arusha en assassinant le Président Habyarimana selon trois enquêtes indépendantes, et en les déclarant caducs dès le 9 avril 1994. Enfin, après la reprise des hostilités, il a rejeté tout cessez-le-feu et toute force d'interposition et préféré continuer la guerre en donnant, le 12 avril 1994, un ultimatum de 48 heures aux troupes étrangères pour évacuer le territoire rwandais alors qu'il aurait été au courant que les Tutsi de l'intérieur risquaient d'être exterminés si le conflit continuait. Il est clair que sa préoccupation n'était pas de sauver les Tutsi de l'intérieur mais d'accéder au pouvoir.

La paix va de pair avec la justice. La stabilisation de la région des Grands-Lacs requiert que la justice tant nationale qu'internationale lutte contre l'impunité de tous les criminels et traite tous les suspects de crimes de guerre et contre l'humanité de la même façon sans distinction entre vainqueurs et vaincus ou entre tel et tel groupe ethnique. Toutes les victimes ont droit à la justice et la victoire militaire ne dispense pas les criminels de guerre. La stabilité de la région exige que tous les suspects de crimes de guerre soient jugés et condamnés s'ils sont reconnus coupables.

Mais, à moins d'être naïf, personne ne peut penser que des régimes dictatoriaux et dirigés par des criminels lutteront contre toute impunité. Une justice équitable, applicable à tous sans discrimination, ne peut être garantie que par des institutions démocratiques et représentatives de tous les groupes sociaux, régionaux et ethniques, ce qui n'est pas le cas dans les pays de la région. C'est pourquoi il est urgent que la communauté internationale et les opposants à ces dictatures meurtrières fassent une forte pression sur les autorités rwandaises, ougandaises et congolaises pour qu'elles acceptent une démocratisation de leurs régimes.

L'on se serait attendu que, avant l'émergence des systèmes démocratiques dans les divers pays de la région, la justice internationale aide à combattre l'impunité. Force est de constater qu'elle paraît paralysée par le sentiment de culpabilité qu'éprouverait la communauté internationale envers les Tutsi y compris les criminels du FPR et de la NRA alors que ceux-ci devraient être jugés comme les criminels de l'autre bord. A cette raison s'ajoute la volonté des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne de protéger leurs sous-traitants africains et leurs ressortissants impliqués dans la tragédie rwandaise. A cause de ces motifs, la CPI et le TPIR hésitent, jusqu'à ce jour, à traduire en justice les criminels hema-tutsi.

Si les deux juridictions internationales veulent contribuer à créer les conditions de réconciliation des peuples et d'émergence de la démocratie, elles doivent se dégager des influences politiques des dirigeants actuels des pays de la région, de la dépendance anglo-américaine et du sentiment injustifié de culpabilité envers les soldats du FPR et de la NRA et poursuivre tous les grands criminels de guerre quelle que soit leur ethnie. La CPI ne fait pas œuvre de justice en s'engageant à coopérer avec le gouvernement ougandais pour éviter que son action ne porte pas atteinte au programme de réconciliation qu'il a proposé à la LRA, en souscrivant au principe d'impunité sur lequel la réunification des forces rebelles congolaises

s'est opérée à la fin de la seconde guerre de la RDC et en respectant la décision du président Kabila de ne pas livrer le général Bosco Ntaganda sous prétexte de la réconciliation nationale alors que cet argument n'a pas prévalu pour les chefs des autres rébellions congolaises dont l'opposant Jean-Pierre Bemba.

De même le TPIR s'écarte de sa mission de lutte contre l'impunité en s'abstenant de poursuivre les militaires du FPR, responsables du carnage des milliers de Hutu au Rwanda en 1994 et d'enquêter sur l'attentat contre le Président Habyarimana, que tous les experts s'accordent à considérer comme le détonateur des massacres des Tutsi. Pourquoi s'acharne-t-il seulement contre les Hutu en recourant parfois à la menace et à la subornation des témoins, méthodes dignes d'une justice d'un régime dictatorial ? Encore une fois, il a été trouvé un noir à instrumentaliser contre ses frères en la personne de Hassan Bubacar Jallow, procureur actuel du TPIR. Quelle honte pour les Africains ?

Au nom la réconciliation, de l'équité et de l'égalité des hommes devant la loi, il faut que la CPI arrête le général Bosco Ntaganda, le Terminator, émette des mandats d'arrêt internationaux contre les autres personnes y compris Laurent Nkunda, suspectées de crimes de guerre en RDC et enquête sur les crimes perpétrés au Nord de l'Ouganda par le régime Museveni et que le TPIR traduise en justice les membres du FPR qui ont commis des crimes de guerre en 1994 et investigue sur l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana afin de déterminer ses auteurs et leur mobile.

L'importance de cette identification est devenue encore plus évidente depuis que le gouvernement rwandais a publié un rapport qui désigne les extrémistes hutu comme responsables de ce meurtre. Cette accusation avait été avancée dès 1994 dans le but de présenter le FPR comme le sauveur des Tutsi, de masquer sa responsabilité et celle de ses parrains dans le génocide rwandais et d'accréditer la thèse de la planification des massacres des Tutsi. Or les éléments ci-après portent à penser que la thèse de la responsabilité des extrémistes hutu dans l'attentat contre l'avion du Président Habyarimana est peu crédible. Le régime FPR s'est toujours opposé à toute enquête internationale indépendante sur cet attentat terroriste alors que les accusés hutu la réclament depuis avril 1994. Le TPIR, lui-même, a refusé, jusqu'à présent, de mener toute recherche sur cet acte terroriste alors que, si c'étaient

les extrémistes hutu qui ont assassiné ledit président, il disposerait d'un argument de poids pour étayer la thèse de la planification du génocide rwandais.

Si, le gouvernement FPR, a décidé, il y a à peine trois ans, "d'enquêter" sur ce crime, il va de soi que l'objectif n'était pas de découvrir les auteurs de cet assassinat - sinon pourquoi aurait-il attendu treize ans - mais d'essayer de brouiller les pistes et de semer le doute sur les accusations portées contre certains dignitaires du régime dont le président Kagame par le juge antiterroriste français Jean-Louis Bruguière. Le comité Mutsinzi, qui a été chargé de préparer un rapport sur cet acte terroriste a été créé le 16/04/ 2007 soit 5 mois après la sortie de l'ordonnance du juge.

De toute façon, comme la conclusion du comité Mutsinzi, composé « d'experts » liés au FPR, accusé lui-même d'avoir commis l'attentat, diffère de celle de l'expert du TPIR, Michael Hourigan et des deux juges, l'un français, Jean-Louis Bruguière et l'autre espagnol, Fernando Andreu Merelles, il est nécessaire de lever cette contradiction et de déterminer qui du FPR ou des extrémistes hutu est responsable de l'assassinat. Si le TPIR persiste à se cacher derrière l'alibi fallacieux de son incompétence juridique, la mission de déterminer les auteurs du meurtre du président Habyarimana devra être confiée à une commission, formée d'experts internationaux indépendants. Cette solution serait, du reste, la plus indiquée compte tenu des connivences qui se sont développées entre le Procureur du TPIR, Hassan Bubacar Jallow, et les autorités rwandaises. Si celles-ci sont convaincues de la validité de la conclusion du rapport du comité Mutsinzi, elles ne verront aucune objection à la création de cette commission.

La lutte contre l'impunité est une nécessité si l'on veut réconcilier les peuples, éviter que les gens se rendent justice et endiguer le phénomène des rébellions qui déstabilisent la région. Le problème est qu'une justice équitable et impartiale ne peut exister que dans un système démocratique. Ce n'est d'ailleurs que dans ce contexte qu'une Commission Vérité et Réconciliation à la sud-africaine, une sorte d'Etats Généraux, peut être organisée pour établir les responsabilités des uns et des autres dans les drames qui ont frappé chaque pays et décider des sanctions ou autres mesures alternatives à prendre contre ceux qui ont commis des crimes de guerre ou contre l'humanité avec comme ultime objectif de réconcilier le peuple rwandais et de mettre fin aux représailles périodiques entre les tenants du pouvoir et leurs successeurs.

## **2. Promouvoir une démocratie consensuelle et parlementaire et former des armées nationales dans toute la région des Grands-Lacs**

Le combat démocratique est la seule méthode de lutte pour le pouvoir, qui respecte la souveraineté des peuples, crée des institutions où chacun peut défendre ses droits, restreint les discriminations et contraint les responsables politiques à développer le pays en fonction de l'intérêt général car leurs actions sont soumises à la critique de la presse, contrôlées par le parlement et sanctionnées par le peuple. Tous les peuples du monde aspirent à la démocratie et à leur souveraineté. Les mentors des régimes ougandais, rwandais et congolais font montre de mépris envers les populations de la région en leur imposant des dictatures qu'ils n'acceptent plus chez eux.

Le silence de la communauté internationale sur l'assassinat, par l'armée tutsi du Burundi, du Président Melchior Ndadaye démocratiquement élu, son soutien au Président Museveni qui n'a organisé aucune élection véritablement démocratique après vingt quatre ans de règne alors qu'il avait repris la guérilla sous prétexte d'une fraude électorale, l'aide anglo-saxonne au FPR, après le torpillage des Accords d'Arusha du 4 août 1993 au Rwanda, l'appui au CNDP, après les élections de juin 2006 et l'obligation faite aux autorités congolaises de négocier avec cette nouvelle rébellion ont stoppé ou perturbé le processus démocratique dans tous ces pays et prouvent la responsabilité des grandes puissances dans l'instabilité de la région et le manque de respect pour la souveraineté de ses peuples

Une paix durable ne régnera dans la région que lorsque les peuples des pays qui la composent se doteront d'institutions démocratiques et pourront ainsi déterminer librement leurs propres dirigeants. Admettre qu'une bande d'individus prenne le pouvoir par la force en rejetant toute négociation et instaure une dictature répressive et discriminatoire, c'est créer un cercle vicieux où une rébellion entraîne une autre car il est difficile d'en légitimer une et d'en condamner une autre. Pourquoi le FPR/APR et le MRN/NRA, l'AFDL, le RCD et le CNDP seraient-ils plus justifiés que les FDLR/FOCA et la LRA ou d'autres mouvements rebelles éventuels contre les régimes actuels du Rwanda, de l'Ouganda et de la RDC qui n'ont rien de démocratique et d'un état de droit?

La seule manière de mettre un terme à ces coups d'état cycliques est de promouvoir une démocratie consensuelle et parlementaire qui suppose les caractéristiques de base suivantes :

une armée nationale et neutre, une séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, une presse libre, un contrôle de l'exécutif par le parlement et un multipartisme réel où les partis sont indépendants et soumis aux mêmes règles, quitte à trouver une formule pour limiter leur prolifération. A partir de ce fondement, il y a lieu d'imaginer, temporairement au moins, des mécanismes de correction ou de garantie pour qu'aucune ethnie ou région ne soit exclue en particulier dans les forces de sécurité, au parlement et au gouvernement. Il incombe évidemment aux nationaux de créer un tel système et de préserver son bon fonctionnement. Mais, leur tâche sera facilitée si les grandes puissances cessent de prêter main forte aux dictateurs qu'ils instrumentalisent pour leurs propres intérêts.

### **3. Respecter la souveraineté de chaque peuple et l'intégrité territoriale de chaque pays.**

Les ressources de la RDC appartiennent au peuple congolais. Il lui revient de décider ce qu'il doit en faire. Si le Rwanda est confronté à une « démographie dynamique » et à la « superficie petite », ce n'est pas la faute de la RDC. Aucun pays n'est autorisé à violer l'intégrité territoriale et la souveraineté d'un autre en vue de résoudre ses problèmes internes. Si un marché commun représente une opportunité de solution aux problèmes du Rwanda, ses responsables politiques doivent le négocier pacifiquement avec la RDC comme l'avait entrepris le défunt Président Habyarimana.

Avant l'accession du FPR au pouvoir, les autorités rwandaises, burundaises et zaïroises avaient créé la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL). Cet ensemble économique était appelé à devenir progressivement un marché commun où la circulation des biens et des personnes aurait été libre. Chaque pays membre y avait adhéré pacifiquement et souverainement et décidait librement de participer à chaque étape de l'évolution en fonction de ses intérêts comme dans l'Union Européenne. Le processus a été interrompu par les guerres d'agression des rébellions hima-tutsi. Si les conflits ont éclaté dans la région, ce n'est pas par manque d'un marché commun comme l'affirme le président Sarkozy ni à cause des FDLR qui n'existaient pas mais en raison de l'idéologie de domination des hima-tutsi et de leur instrumentalisation par les anglo-saxons qui cherchent à déstabiliser la RDC afin de pouvoir pêcher en eau trouble. L'incapacité du gouvernement congolais de protéger l'intégrité de son territoire ne confère pas aux autres pays le droit de l'envahir pour le dépouiller de ses ressources à moins de cautionner la loi sauvage du plus fort. Qui, en fin de compte, des Chinois et des Anglo-saxons et leurs valets rwandais et ougandais écument le plus la RDC ?

Si les grandes puissances veulent contribuer à la stabilisation de la région des Grands-Lacs, elles doivent privilégier un commerce légal selon le principe du juste prix, cesser d'appliquer la loi du plus fort et faire pression sur le président Kabila pour qu'il ne continue pas de dévier du processus démocratique à la condition de ne pas lui mettre les bâtons dans les roues par rébellions interposées et sur les présidents Museveni et Kagame pour qu'ils démocratisent leurs régimes afin de résoudre politiquement les problèmes de la LRA et des FDLR

#### **4. Traiter politiquement les problèmes des FDLR et de la LRA.**

La solution du problème de l'opposition armée aux régimes Kaguta et Kagame ne peut pas être militaire car, si même ceux-ci parvenaient à anéantir définitivement les FDLR et la LRA, ce qui est peu probable, d'autres rébellions naîtront. En effet, tant qu'il y aura en Ouganda et au Rwanda des dictatures et des discriminations contre une partie de la population, il y aura des opposants politiques animés par la volonté de libérer, par la force si nécessaire, ceux qui font l'objet de l'oppression et de l'exclusion. Mais, en fin de compte, un problème politique ne peut être résolu que politiquement. Partout où les conflits politiques ont éclaté, la négociation a fini par s'imposer après d'inutiles pertes humaines. C'est ce qui est arrivé en Afrique du Sud, au Kenya, en Irlande du Nord et dans d'autres pays. C'est aussi ce qui a été tenté au Burundi et en RDC même si certaines rébellions antidémocratiques ont continué à troubler le processus démocratique, encore fragile.

Au Burundi, par exemple, un accord pour la paix et la réconciliation a été signé le 28/08/2000 entre le gouvernement burundais et l'opposition. Il reconnaît l'existence des Hutu, des Tutsi et des Twa. Tout en priorisant la démocratie, la compétence et le professionnalisme, il prévoit des mécanismes d'équilibre entre les ethnies au Sénat, dans les corps de défense et de sécurité, à la présidence avec deux vice-présidents, dans les conseils communaux et dans l'administration. Cet équilibre entre la recherche du consensus et les prérogatives démocratiques découlant du poids électoral des acteurs politiques n'est pas facile à réaliser dans un contexte de manque généralisé des ressources, de polarisation politico-ethnique et de faiblesse de la culture démocratique mais c'est la seule façon d'éviter des conflits meurtriers et de cheminer vers la démocratie et le vivre ensemble paisible. L'accord conclu récemment avec le Palipehutu-FNL consolidera le processus démocratique si la population burundaise ne se laisse pas diviser par les ennemis de la démocratie qui existent toujours dans la région.

En RDC, les seigneurs de la guerre ont fini par se mettre autour d'une table pour négocier une convention globale et inclusive. Même le gouvernement démocratiquement élu en juin 2006 a accepté, l'année dernière, d'entamer des pourparlers avec le CNDP. Espérons que les prochaines élections seront totalement libres et transparentes, que le régime s'inscrira dans un processus véritablement démocratique afin de priver toute éventuelle rébellion de toute

justification et d'en finir avec les arrangements antidémocratiques entre rébellions pour se partager le pouvoir au mépris du peuple congolais.

Le FPR, lui-même, avait préconisé un dialogue inter-rwandais au début de la guerre dite d'octobre 1990. Ses exigences portaient sur un rapatriement des réfugiés sur une base volontaire, une ouverture démocratique pour garantir une pleine participation à la vie politique du pays, une facilitation du retour harmonieux des réfugiés qui en exprimeraient le souhait et leur insertion dans tous les secteurs de la vie nationale, une déclaration d'une amnistie générale en faveur des personnes qui auraient commis des délits contre l'Etat avant leur départ et pendant leur séjour à l'étranger et un engagement des Etats, membres de l'OUA et des organisations internationales concernées pour qu'ils prennent les mesures appropriées en vue de faciliter la naturalisation et l'insertion économique et sociale des réfugiés qui choisiraient de s'installer en dehors de leur pays. La conférence des chefs d'Etat de la région du 19/02/1991 à Dar-Es-Salaam avait entériné ces principes dont se sont largement inspiré les négociateurs des Accords d'Arusha. Si le FPR ne les avait pas torpillés en les déclarant caducs dès le 9 avril 1994, la paix, à ne pas confondre avec la sécurité, régnerait au Rwanda.

Le président rwandais rejette toute négociation avec l'opposition armée ou non et son homologue ougandais feint de négocier avec la LRA alors qu'il ne lui offre rien de sérieux. Tous les deux utilisent leurs opposants politiques, assimilés à des ennemis, comme élément fédérateur de leurs partisans et un moyen de faire peur à ceux qui seraient tentés de les soutenir. Enfin ils prônent un système sans partis ou avec des formations politiques sous contrôle du parti du dirigeant, ce qui n'a rien de démocratique.

Comme toute autorité issue d'une rébellion armée et d'un putsch militaire est illégitime aussi longtemps qu'elle n'est pas légitimée par les élections multipartites, libres et transparentes, les régimes rwandais et ougandais n'ont aucun droit de jeter l'anathème sur les FDLR et la LRA et de refuser de partager le pouvoir avec elles sauf s'ils se démocratisent. Malheureusement, il serait naïf de croire que les présidents Kaguta Museveni et Kagame dont la devise semble être : "Après moi, le déluge", opteront volontairement de s'ouvrir à la démocratie et de s'engager résolument dans ce processus. Il faut donc que tous ceux qui croient aux vertus de la démocratie multipartite, consensuelle et parlementaire se mobilisent et s'unissent pour les y forcer. Aide-toi et Dieu t'aidera.

## **5. Opposer un front démocratique et patriotique aux dictatures vassales de Kaguta, Kagame et Kabila.**

La politique est un rapport de force. Depuis le déclenchement de la guérilla par Kaguta Museveni, en 1980, les Hima de l'Ouganda, les réfugiés rwandais d'ethnie tutsi, les Tutsi du Burundi et les « Banyamulenge » de la RDC, ont fait cause commune pour conquérir les pays de la région des Grands-Lacs. Ils ont compris que « l'union fait la force. »

Grâce à leur solidarité ethnique et au soutien des Ethiopiens, des Erythréens, des Somaliens et de leurs sponsors américains et britanniques, les rebelles hima-tutsi sont parvenus à dominer le pouvoir en Ouganda et au Rwanda et à obtenir au Burundi et en RDC une représentation disproportionnée à leur poids démographique et politique. Une telle situation où une minorité exerce par la force sa suprématie sur une majorité est intolérable et explosive. L'inverse n'est certainement ni plus souhaitable ni plus stable. Aussi est-il nécessaire de combattre toutes les dictatures et de lutter pour une société démocratique, libre, non discriminatoire, solidaire et pacifique. Le rôle de la majorité de la population est capital dans cette guerre pour la démocratie.

Aucune lutte contre les dictatures dans la région n'aboutira à une démocratie authentique sans la participation et l'implication de la majorité bantoue. Les Bantous ont donc la responsabilité de prendre l'initiative, d'être en première ligne tout en associant, en toute honnêteté mais sans naïveté, les membres des autres ethnies, opposés à toute prise du pouvoir par la force. Leur solidarité - ils ont aussi le droit de se coaliser pour se défendre - ne doit en aucun cas viser à remplacer une ethnocratie par une autre mais à organiser un front suffisamment puissant pour persuader les idéologues de l'impérialisme hamite d'abandonner leur volonté de domination et leur faire comprendre que l'ethnisme ne peut mener qu'à une nouvelle catastrophe. En outre, par leur union et leur détermination, ils pourront contraindre la communauté internationale à respecter la souveraineté des peuples de la région et à cesser d'entretenir les divisions ethniques par une vision manichéenne de la population de la région dans le seul but de mieux les exploiter. Sans la contestation populaire, les grandes puissances et les multinationales, dont le profit est la valeur suprême, seront toujours prêtes à introniser ou à

soutenir des dictateurs qui, en l'absence d'assise politique, sont plus enclins à servir leurs intérêts que ceux de leurs concitoyens.

La mobilisation des démocrates de l'Ouganda, du Rwanda, du Burundi et de la RDC doit s'organiser autour de deux thèmes fédérateurs : La justice pour toutes les victimes et la démocratie dans toute la région. La réalisation de ces objectifs suppose qu'une forte pression soit exercée sur les dictateurs Kaguta, Kagame et Kabila et leurs mentors. Pour ce faire deux moyens sont possibles. Le premier consiste en actions politiques et pacifiques tels que la création d'une coalition ou d'un forum des partis d'opposition des quatre pays de la région avec l'aide de la Tanzanie, le cas échéant, les lobbyings concertés, les manifestations massives, les conférences communes, les publications et, si possible la mise sur pieds d'une Radio-Télévision régionale de la démocratie. L'autre option est d'ordre militaire. Il faut envisager cette voie et réfléchir à la stratégie à suivre car ces autocrates ne donneront pas le pouvoir sur un plateau d'argent. Dans les deux cas, les opposants aux régimes dictatoriaux de la région auront plus de poids s'ils sont unis au niveau national et s'entraident sur le plan régional. La multiplicité des partis d'opposition dans un système dictatorial est inappropriée et facilite le travail de division et de noyautage dont usent les dictateurs pour affaiblir leurs adversaires.

Par ailleurs, même s'il est indiqué de privilégier la solution politique pour éviter les conséquences toujours néfastes de toute guerre, une opposition à une dictature fondée sur un militarisme institutionnalisé, a intérêt à disposer, à côté de l'aile politique, d'une branche armée. Celle-ci doit servir à exercer une pression sur le pouvoir en place afin de l'amener à un dialogue politique et non à faire un coup d'état sauf en cas de rejet de toute négociation. En outre, si un accord de paix est conclu, elle permet de rassurer les opposants, par l'intégration de leurs combattants dans l'armée du régime existant, qui est le plus souvent une sorte de milice du pouvoir.

Enfin, quelle que soit la façon dont le changement s'opérera un jour , il faudra que les futurs dirigeants, à l'opposé de Kaguta, Kagame et Kabila, fassent preuve de transcendance, de magnanimité, d'ouverture d'esprit et de foi dans la démocratie en se plaçant au dessus des ethnies et régions et en s'abstenant de se livrer à une chasse aux opposants et de se considérer comme les seuls capables de gouverner le pays. Remplacer une dictature par une autre quelles

que soient l'ethnie, la région et la religion auxquelles appartiennent les responsables politiques ne rétablirait pas la stabilité dans la région et constituerait une nouvelle trahison contre les peuples de la région qui n'aspirent qu'à vivre en paix. Suivons l'exemple du sage Mandela.

## Bibliographie

1. René Lemarchand, *The Dynamics of violence in Central Africa*, Philadelphia, Prens Press, 2009.
2. Gérard Prunier, *Africa's World War : Congo, The Rwandan genocide, and the making of continental catastrophe*, Oxford University Press, Oxford /New-York, 2009
3. Human Rights Watch, *Uprooted and forgotten: Impunity and human rights abuses in Northern Uganda*, September 2005.
4. Human Rights Watch, *Stolen Children-Abduction and Recruitment in Northern Uganda*, Mars 2003.
5. Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l'Homme, *Making Peace our own: Victim's perception of accountability Reconciliation and transitional Justice in Northern Uganda*, 2007.
6. Human Rights Watch, *ICC to investigate all sides in Uganda*, February 4, 2005.
7. *The Amnesty Act*, 2000 (Uganda).
8. *Agreement on accountability and reconciliation between the government of the Republic of Uganda and the Lord's Resistance Army/Movement*, Juba, Sudan, June 29, 2007.
9. Amnesty International, *Uganda: Doubly traumatised: Lack of access to justice for female victims of sexual and gender-based violence in Northern Uganda*, November 30, 2007.
10. Leslie Piquenol, "La guerre au Nord de l'Ouganda : une solution militaire sans issue", *Afrique Contemporaine*, 1/2004n°209, p141-161.
11. Human Rights Watch, *Hostile Democracy : The Movement System and Political regression in Uganda*, October 1999.
12. Brett E.A., "Neutralising the use of Force in Uganda; The role of military in Politics". *The Journal of Modern African Studies*, vol. 33 n°1, Mars 1995, pp. 129-152.
13. Franck Schubert (2006), "Guerrillas don't die easily. Everyday life in wartime and guerrilla myth in the National Resistance Army in Uganda 1981-86", *International Review of Social History*, 51 pp.93-111.

14. Christopher Clapham, *African Guerrillas*, Oxford, James Currey, 1998.
15. UNICEF, *The state of Youth and Youth Participation in Northern Uganda: Findings from the Survey for war-affected youth*, June 2006.
16. Gérard Prunier et Bernard Calas, *L'Ouganda contemporain*, Karthala, Paris, 1994.
17. PNUD, *Rapports mondiaux sur le développement humain de 1990 à 2007*.
18. *Rapport de la mission conjointe chargée d'enquêter sur les allégations des massacres et autres atteintes aux droits de l'homme ayant eu lieu à l'est du Zaïre depuis 1996 en application du paragraphe 6 de la résolution 1997/58 de la Commission des droits de l'homme*, juillet 1997.
19. Amnesty International, *Rwanda : Reports of Killings and abductions by Rwandese Patriotic Army*, April-August 1994.
20. Gaspard Musabyimana, *L'APR et les réfugiés rwandais au Zaïre 1996-1997 : Un génocide nié*, Paris, Editions L'Harmattan, 2004.
21. Human Rights Watch, *On va vous écraser : La restriction de l'espace politique en RDC*, 25 novembre 2008.
22. Claudia Mc Elroy, *In search of the Power*, Editions Penguin, London, 1999.
23. US Department of State, *Human Rights reports Congo. Democratic Republic of the Congo Bureau of democracy, Human Rights and Labor*, March 6, 2007.
24. Margaret Sekaggya, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'homme dans le monde, 29 octobre 2009. (La mission en RDC a été effectuée du 21 mai au 31 juin).

## Index

- Annan Kofi, 16  
Bagaza Jean Baptiste, 23  
Baril Maurice, 11  
Bayingana Peter, 5  
Bemba Pierre, 13, 33, 41  
Bruguière Jean-Louis, 42  
Bunyenzezi Chris, 5  
Buyoya Pierre, 23  
Dada Idi Amin, 9, 23  
Dallaire Roméo, 6, 11  
Garreton Roberto, 15  
Gersony Robert, 14  
Habyarimana Juvénal, 6, 7, 8, 14, 15, 16, 23, 41  
Hourigan Michael, 14, 42  
Hourigan Michaël, 15  
Jallow Hassan Bubacar, 42  
Kabarebe James, 7, 21, 34  
Kabila Joseph, 8, 20, 23, 33, 34  
Kabila Laurent-Désiré, 7, 8, 21, 36  
Kagame Paul, 5, 6, 7, 10, 12, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 26, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 37, 42, 46, 47, 48, 49, 50  
Kanyarengwe Alexis, 36  
Kanyemera Sam, 5  
Katanga Germain, 13  
Keitetsi China, 16  
Kizza Besigye, 25  
Kony Joseph, 13, 17  
Lubanga Thomas, 13  
Lukwiye Paska, 13  
Lule Yusuf, 5, 24, 25, 36  
Mandela Nelson, 51  
Merelles Fernando Andreu, 42  
Micombero Michel, 23  
Mobutu Sese Seko, 8, 9, 12, 23, 37  
Museveni Yoweri, 5, 6, 7, 8, 10, 12, 17, 18, 21, 23, 24, 25, 26, 33, 34, 37, 41, 44, 46, 47, 48, 49, 50  
Ndadaye Melchior, 7, 8, 44  
Ngudjolo Mathieu, 13  
Nkunda Laurent, 8, 11, 22, 41  
Ntaganda Bosco, 22, 41  
Ntaryamira Cyprien, 7, 8, 16  
Obama Barack, 8, 20  
Obote Milton, 9, 12, 23, 24, 25, 26  
Okello Tito, 5, 9, 23, 24  
Okol Odhiambo, 13  
Onguen Dominic, 13  
Rwigema Fred, 5  
Saroaha Chand, 11  
Simbananiye Arthémon, 15